

Clima-Med

Agir pour le climat dans
le sud de la Méditerranée



Financé par
l'Union européenne

Recommandations pour une Stratégie de
Coordination de l'Action Climat

MAROC

CAS

De la planification à l'action:
Intégrer le changement climatique
dans les secteurs clés



.....
Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط

Ce projet est labellisé par l'UpM

Préface

Le projet Clima-Med a produit la « Stratégie de coordination de l'action pour le climat » (CAS) dans huit pays partenaires dans les pays du voisinage européen Sud : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. La CAS est un outil d'analyse et une grille d'orientations mise à la disposition des autorités nationales sur la façon de mieux intégrer les engagements auprès du CCNUCC avec les politiques et projets publics relatifs au changement climatique. Elle se concentre à la fois sur l'atténuation et sur l'adaptation et, dans cette perspective, a pour objectif d'apporter un soutien afin de :

- Faciliter le suivi intersectoriel de ses efforts climat
- Favoriser la coordination climatique
- Apporter sa contribution à la révision des CDN
- Entreprendre des projets sur le changement climatique aux niveaux national et local
- Donner de la visibilité aux opportunités, en aidant à attirer des promoteurs et des investisseurs de projets climatiques
- Fournir des informations de finance climat aux donateurs internationaux et aux organisations d'aide

Les CASs sont guidées par des questions adaptées aux attentes des Groupes de coordination nationaux (GCN) et aux principaux défis de leur pays. Par exemple, la CAS de Jordanie aborde la manière d'améliorer l'intégration des CDN dans le cadre politique national. Celle du Liban se concentre sur la manière dont les autorités locales peuvent entreprendre indépendamment des efforts climatiques.

Bien que cet écart puisse créer une certaine divergence dans les méthodologies, les CASs respectent la même structure constituée de deux sections :

- (Partie A): une évaluation générale de l'intégration actuelle des CDN dans les politiques nationales
- (Partie B): des recommandations stratégiques pour améliorer l'efficacité et la coordination de l'intégration des CDN dans l'action climat du pays.

Chaque CAS comprend un tableau avec des indicateurs clés sur la situation économique du pays pour fournir un contexte pour les activités liées à la mise en œuvre des CDN.

Les recommandations des CASs s'appuient également sur des informations de gouvernance basée sur le terrain, afin de déterminer les domaines d'intervention possibles et mûres pour soutenir la mise en œuvre des CDN. La CAS analyse plus spécifiquement les domaines de:

- Politique, stratégie et cadre juridique/planification
- Budgétisation et investissement
- Cadre de suivi et d'évaluation
- Besoins et activités de renforcement des capacités

En plus des recommandations spécifiques aux conditions de chaque pays, une CAS propose également des recommandations communes à tous les pays partenaires. Entre autres, ces recommandations communes incluent :

- La préparation d'une feuille de route de mise en œuvre des CDN avec des délais et des coûts pour tous les secteurs
- L'augmentation de la visibilité du cadre de la politique climatique en facilitant l'accès aux documents de politique nationale liés aux CDN et en mettant à disposition une base de données publique en ligne qui sera gérée par une institution publique
- La facilitation de la diffusion internationale des objectifs et des principales orientations du cadre politique national en ajoutant un résumé exécutif en anglais à chaque document.
- Le développement d'une méthodologie de planification systématique, qui comprend le développement de modèles et de directives de planification des CDN - pouvant aussi être adaptés aux conditions de chaque institution publique/ministère
- La synchronisation du calendrier d'action des plans/stratégies actuels et futurs en développant des calendriers d'action des CDN synchronisés pour chaque secteur.

Dans le cadre des priorités de Clima-Med, concernant le renforcement de la participation active des autorités locales aux efforts de mise en œuvre des CDN de leur pays, il existe également des recommandations spécifiques aux autorités locales. Celles-ci peuvent inclure les points suivants :

- Encourager l'alignement des actions locales avec les objectifs des CDN et intégrer les critères climatiques dans les systèmes nationaux de transferts fiscaux. Les gouvernements nationaux peuvent réviser les structures d'affectation des recettes des finances municipales, les mécanismes de transfert fiscal et les cadres d'emprunt infranationaux en incluant des critères en lien avec les priorités CDN.
- La mise en place d'un mécanisme national d'appui des Plans d'actions en faveur de l'accès à l'énergie durable et du climat (PAAEDCs) pour agir en tant que centre de facilitation et d'expertise. Ce mécanisme peut offrir aux autorités locales de toutes tailles une assistance technique dans la préparation et la mise en œuvre des PAAEDCs, allant de la formulation initiale à la facilitation de la collecte de fonds, à l'amélioration de la bancabilité des projets et à l'intégration des CDN dans les plans municipaux.

La CAS est un document vivant et dynamique, qui doit être systématiquement édité et mis à jour en fonction des changements dans les cadres politiques nationaux ou des CDN des pays.

Le projet Clima-Med, en coopération avec les GCNs des pays partenaires, lance le processus en délivrant la première CAS. Ce processus vise ainsi à offrir un modèle et un cadre aux autorités partenaires en les invitant à prendre l'initiative pour les mises à jour, les changements ou les ajustements, en faisant preuve d'appropriation et en assurant son adaptation aux besoins nationaux et aux dynamiques propres des pays.

Liste des Abréviations

4C	Centre de Compétences en Changement Climatique
AMEE	Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
AMEV	Association Marocaine pour les Éco-Villes
CAS	Stratégie de Coordination Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CdM	Convention des maires
CDNs	Contributions Déterminées Nationales
CESE	Conseil Économique, Sociale et Environnemental
COP	Conférence des Parties sur le Changement Climatique
DEREE	Direction des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DOCC	Direction de l'Observation de la Coopération et de la Communication
ESCO	Sociétés de Services Énergétiques
FEC	Fond d'équipement communal
GCN	Groupe de Coordination National
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
INS	Institut National des Statistiques
IRESEN	Institut de Recherches en Énergies Solaires et Énergies Nouvelles
LEDS	Stratégies pour un Développement à Faibles Émissions
MAP	Mécanisme d'Appui aux PAAEDCs
MASEN	L'Agence Marocaine d'Énergie Solaire
MEDSTAT	Euro Mediterranean Statistical Cooperation
MEMDD	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable
MMDH	Milliards de Dirhams
MRVs	Mesures, Notifications et Vérifications
NAP	Plan National d'Adaptation
PAAEDC	Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et le Climat
PAGER	Programme d'Alimentation Groupé en Eau Potable Rurale
PCR	Plan Climat Régional
PCV	Plan Climat Ville
PDAIRE	Plan Directeurs d'Aménagements Intégrés des Ressources en Eau
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PIB	Produit Intérieur Brut
PMV	Plan Maroc Vert
PNA	Plan National de l'Assainissement
PNAM	Plan National de l'Assainissement Mutualisé
PNAR	Plan National de l'Assainissement Rural
PNRC	Plan National de Lutte Contre le Réchauffement Climatique
PPP	Partenariat-Public-Privé
R&D	Recherche et Développement
SEDD	Secrétariat d'État Chargé du Développement Durable
SEN	Stratégie Nationale de l'Eau
SN MRV	Système National MRV
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNI-GES	Système National d'Inventaire de GES

Note d'orientation à l'intention du lecteur

Ce document vise à fournir des recommandations aux autorités nationales afin d'améliorer l'intégration du changement climatique (à la fois l'atténuation et l'adaptation) dans les politiques publiques et d'assurer une coordination plus efficace entre tous les acteurs du changement climatique au Maroc. Ceci passe impérativement par l'application de mesures adaptées pour mener à bien des actions de lutte contre le changement climatique et améliorer le financement du climat aux niveaux national et local.

Ce document s'articule autour de deux sections principales : (A) l'analyse de l'intégration de la dimension de changement climatique dans les politiques et stratégies nationales et (B) des recommandations pour une stratégie nationale de coordination de l'action climat.

A. L'analyse de l'intégration de la dimension de changement climatique montre la convergence entre les CDN et les politiques et stratégies nationales et locales, en termes de mise en œuvre des CDN, et, le cas échéant, les liens avec les institutions internationales aussi bien en termes de financement que d'assistance technique. Le profil climatique du pays fournit les principaux indicateurs sur les économies du pays en mettant l'accent sur leur relation avec la mise en œuvre de les CDN.

B. Les recommandations s'appuient sur l'état des lieux et l'analyse des stratégies et initiatives en lien avec le climat, ainsi que sur un bref constat de la gouvernance sur le terrain. Ceci a favorisé l'identification des domaines d'intervention possibles, à même d'appuyer la mise en œuvre des CDN et aboutir à la formulation de lignes directrices pour le financement de la lutte contre le changement climatique.

Ce document a été produit dans le cadre des activités du projet de l'Union européenne pour les pays du sud de la PEV EUROPEAID / 139067 / DH / SER / MULTI. La CAS a été préparée avec le soutien direct des experts Clima-Med.

Une version numérique de ce document est disponible sur le site internet du projet : www.climamed.eu
Les auteurs de la publication déplorent les éventuelles erreurs ou omissions qui auraient pu se glisser à leur insu.

Table des matières

Résumé exécutif	9
PARTIE A – L’Analyse de l’Intégration des CDN dans la Politique Nationale	10
1. Le Rôle du Maroc dans l’Action Mondiale pour le Climat	11
1.1. Engagements Internationaux du Maroc en Matière de Climat	11
1.2. Le Profil Climatique du Maroc	12
2. Actions Nationales pour le Climat au Maroc	13
2.1. Cadre National de la Politique Climatique	13
2.2. Lien entre le Cadre National de Politique Climatique, le NAP, le LEDS et le MRV	14
3. La Convergence des Priorités des CDN dans les Politiques Nationales	14
3.2. Contribution Déterminée au Niveau National dans le Cadre de la CCNUCC	15
3.3. Troisième Communication Nationale du Maroc à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	16
3.4. Examen National Volontaire Mise en Oeuvre Objectifs de Développement Durable 2020	16
3.5. Politique du Changement Climatique au Maroc	17
3.6. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2030	18
3.7. Projet de Stratégie Nationale de Développement Durable 2030	18
3.8. Plan Climat National à Horizon 2030	19
3.9. Plan National d’Adaptation au Changement Climatique	20
3.10. Plan d’Action National pour l’Environnement	21
3.11. Stratégie Énergétique National Horizon 2030	22
3.12. Nouvelle Stratégie Agricole au Maroc (Plan Vert) : Les Clés de la Réussite	22
3.13. La Stratégie « Génération Green 2020-2030 »	23
3.14. La Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets	23
4. Intégration des Engagements Internationaux dans les Politiques Nationales	23
4.1. Lien entre les Priorités du Plan National d’Adaptation et le Cadre Politique Nationale	23
4.2. Lien entre la Stratégie de Développement à Faibles Émissions et les Politiques Nationales	23
4.3. Lien entre les Activités de Mesures, Notifications et Vérifications et la Politique Nationale	24
4.4. Analyse de l’intégration des CDN	24
5. Coordination Nationale pour le Climat	26
5.1. Groupe de Coordination Nationale Clima-Med	26
5.2. Évaluation Clima-Med de la Coordination Nationale pour le Changement Climatique	27
6. Engagements des Villes en Matière de Climat - Plan d’Action pour l’Accès à l’Énergie Durable et le Climat - Intégration du PAAEDC	28
6.1. Politiques et Action Climatique en Lien avec le Niveau Local dans le Cadre Politique National	28

PARTIE B- Recommandations pour une Stratégie de Coordination de l'Action Climatique	30
1. Politique, Stratégie et Cadre Juridique et Planification	31
1.1. Priorisation des Engagements Internationaux en Matière de Climat	31
1.2. Amélioration de la Méthodologie de Planification des Actions Climat	32
1.3. Amélioration de l'intégration des CDNs, NAPs, LEDS et MRV	32
1.4. Renforcer les Mécanismes Nationaux de Coordination Pour l'Action Climat	32
2. Cadre de Programmation Budgétaire et d'Investissement	33
2.1. Accroître la Capacité du Secteur Privé à Entreprendre des Projets Climatiques	33
2.2. Développement de Mesures et d'Incitations Fiscales Innovantes et Sensibles au Climat	33
2.3. Planification Locale du Climat et Développement d'une Réserve de Projets Banquables et Reproductibles	33
2.4. Mobilisation des Investissements du Secteur Privé	34
3. Cadre de Suivi et d'Évaluation	35
3.1. Analyse des Données	35
3.2. Collecte et Gestion des Données	35
3.3. Le suivi du financement climat urbain	35
Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées	
4. Activités de Renforcement des Capacités	35
4.1 Des Ressources Humaines à l'Échelle Nationale et Locale	35
4.2 Fournir des Outils et Lignes Directrices	35
4.3 Communication Publique sur les CDNs	36
4.4 L'Intégration de la Dimension de Genre	36

Résumé exécutif

Politique, stratégie et cadre juridique et planification

- La priorisation des engagements internationaux et des secteurs avec le GCN en développant des actions de renforcement pour le climat, incluant la régionalisation avancée, l'efficacité énergétique, et l'industrialisation.
- Le renforcement de la méthodologie de planification et la préparation du budget détaillé pour la meilleure intégration des engagements climatiques et les politiques nationales (CDNs, NAPs, LEDSS et MRVs).
- L'amélioration de la visibilité et des mécanismes de coordination par un code de conduite ou un organigramme de coopération entre les différentes institutions, un plan d'intégration des autorités locales et les ministères concernés.
- Mobilisation du Centre 4C Maroc comme une institution de performance qui publie des données et des analyses publiques sur la performance de coordination nationale en climat.

Cadre de programmation budgétaire et d'investissement

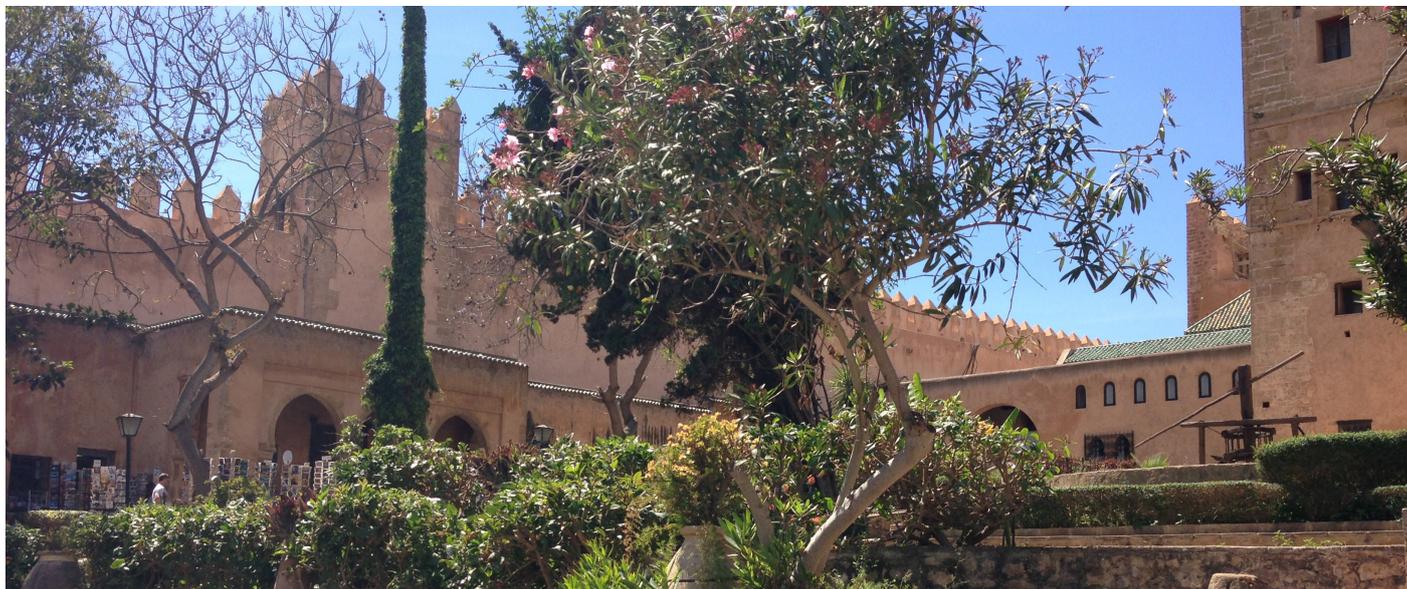
- La promotion des projets, des dialogues et des opportunités qui contribuent à la mise en œuvre des CDNs et les actions climatiques.
- Renforcer les lignes de crédits financiers, la sensibilisation, les mesures de supervisions et de contrôles pour les actions climatiques et des sociétés de services énergétiques (ESCO).
- Le développement des mesures et d'incitations fiscales innovantes et sensibles au climat dans les systèmes intergouvernementaux et de transfert fiscal.
- Créer des avantages fiscaux ou des incitations adaptées aux différents acteurs et aux différentes communes.
- La mise en place d'un mécanisme national d'appui permettant aux autorités locales d'intégrer et d'adapter les actions climatiques.
- La promotion des investissements privés dans le cadre climatique par le cadre juridique et les modèles de référence des contrats de concessions municipales.

Cadre de suivi et d'évaluation

- Renforcer le cadre de suivi et d'évaluation – incluant le financement climatique urbain
- Développer un centre d'information national pour assurer le progrès de l'intégration des CDNs et la coordination avec d'autres institutions.
- Promouvoir le suivi du financement climatique urbain.

Activités de renforcement des capacités

- Entreprendre des actions de renforcement des capacités, mettre en place les directives de planification et d'organisations institutionnelles.
- Promouvoir la communication publique sur les CDNs, incluant les différents acteurs comme les autorités locales, la société civile et le secteur privé.
- Intégrer la dimension genre dans l'ensemble des efforts de mise en œuvre des CDNs.



PARTIE A

L'Analyse de l'intégration des CDN dans la Politique Nationale



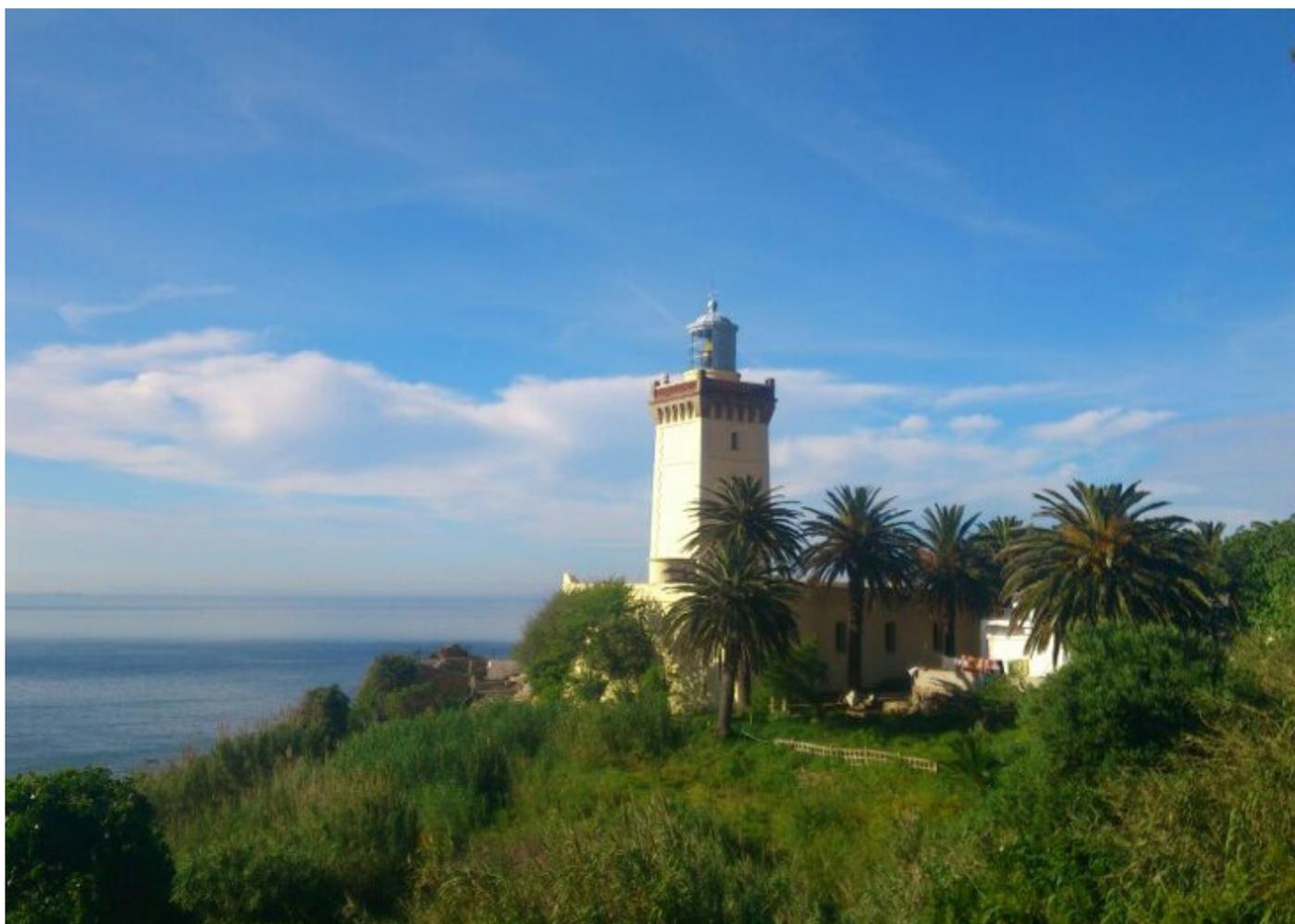
L'analyse de l'intégration des CDN (Contributions déterminées au niveau national) dans la politique nationale est constituée de six sous-sections et présente un examen de l'intégration des CDN aux programmes, politiques, stratégies et plans de développement nationaux identifiés. Des orientations préliminaires et des informations générales y sont fournies pour enchaîner avec la partie B qui présente des recommandations pour une meilleure coordination de l'action nationale pour le climat au Maroc.

1. Rôle du Maroc dans l'Action Mondiale pour le Climat

1.1. Engagements internationaux du Maroc en matière de climat

Le Maroc est engagé dans les actions mondiales pour la lutte contre le changement climatique par la ratification du Protocole de Kyoto en 2002 et la signature de l'Accord de Paris en 2016. Depuis le début des années 2000, le pays a développé plusieurs stratégies et plans favorisant les actions climatiques. La Communication Nationale Initiale à la Convention Cadre des Nations Unies est publiée en 2001, suivie par la deuxième et troisième Communication nationale en 2010 et 2016. La quatrième Communication est en cours de développement. Le Maroc a été l'un des premiers pays à mettre en place une Autorité Nationale Désignée pour les Mécanismes de Développement Propre, dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Le Maroc a soumis son Premier rapport biennal actualisé le 7 mai 2016, conjointement avec sa Communication nationale à la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). Le Maroc a présenté, le 5 juin 2015, au secrétariat de la CCNUCC ses premières Contributions déterminées au niveau national (CDNs) en 2016. Le Deuxième Rapport Biennal a été actualisé et publié en 2019. Le Royaume du Maroc a achevé la révision de ses CDNs après la finalisation de cette CAS. Afin de donner un aperçu du changement et d'offrir une piste de référence pour une révision éventuelle, un tableau comparant les CDNs initiaux avec les CDNs révisés a été annexé à cette CAS. (Voir Annexe 1).



1.2. Profil climatique du Maroc

Population (2019) ¹	36.341.769	Tonne métrique d'émissions de CO2 (par habitant- 2016)	1,7 tonnes d'émissions par habitant
PIB (en 2019)	119.700.325 USD	Budget total nécessaire pour les CDNs ²	55 milliards de USD
Croissance du PIB (% annuel, 2019)	2,48 %	Pour des objectifs inconditionnels ³	17 % réduction d'émissions de CO2 ⁴ (18.3% dans les CDNs révisés)
Revenus hors dons (% PIB, 2018)	25,5 %	Pour des objectifs conditionnels ⁵	42 % (25% + obj inconditionnels) réduction d'émissions de CO2 ⁶
Prix de l'essence à la pompe (Cent USD par litre 2016)	0,99 USD	Budget pour l'adaptation ⁷ ⁸(2020-2030)	35 milliards de USD
Prix de l'électricité (Cent USD par kWh, 2021) ⁹	14 cents USD (l'industrie)/ 11 cents USD (le ménage)	Budget pour l'atténuation ¹⁰ (2020-2030)	38,8 milliards de USD
Valeur ajoutée des secteurs (% du PIB)		Émission de CO2 % (par secteur, en 2014) ¹¹	La production d'électricité et de chaleur : 40,59 % Le secteur résidentiel : 12,48 % Les industries manufacturières et la construction : 13,59 % Les transports : 28,85 % Les autres secteurs : 4,48%
- Agriculture, sylviculture et pêche	12,16 %		
- Industrie & Construction	25,34 %		
Budget des municipalités et collectivités locales en 2019 ¹²	43,4 MMDH	Total des ressources renouvelables (2019)^{13 14}	Ressources d'eau : 650 m3/habitant/an Ressources solaires : 2.0 GWh Ressources éoliennes : 4.699 GWh Ressources d'hydroélectricité : 1.654 GWh

¹Tout à partir des données de la Banque Mondiale sauf indication contraire.

² 2eme Rapport Biennal Actualisé Dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

³ Contribution Déterminée au Niveau National dans le Cadre de la CCNUCC

⁴ En excluant les activités de l'AFAT, l'objectif de réduction est donc de 13 %

⁵ Contribution Déterminée au Niveau National dans le Cadre de la CCNUCC

⁶ En excluant les activités de l'AFAT, l'objectif conditionnel est donc de 34 %

⁷ Contribution Déterminée au Niveau National dans le Cadre de la CCNUCC

⁸ Feuille de route pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National

⁹ Le rapport Énergie Maroc. URL : <https://www.enerdata.net/estore/country-profiles/morocco.html#:~:text=Electricity%3A,%2411.2c%2FkWh%20for%20households>

¹⁰ 2eme Rapport Biennal Actualisé Dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

¹¹ URL : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servelet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=MAR&codeStat=EN.ATM.CO2E.KT&codeTheme=10>

¹² <https://www.tgr.gov.ma/wps/wcm/connect/0face190-3053-4570-a411-4a55b45966ac/BMSFL+D+Decembre+2019+pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=0face190-3053-4570-a411-4a55b45966ac>

¹³ URL : <https://fnh.ma/article/developpement-durable/ressources-en-eau-ces-nouveaux-chiffres-inquietants>

¹⁴ URL : <https://www.iea.org>

2. Actions Nationales pour le Climat au Maroc

L'engagement national en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique se reflète dans plusieurs actions nationales, plus récemment dans le deuxième Rapport biennal actualisé, l'examen national volontaire de mise en œuvre des objectifs de développement durable, le Plan climat national à horizon 2030, le Plan national d'adaptation au changement climatique, la stratégie énergétique nationale horizon 2030 et la Stratégie nationale de développement durable 2030. Dans ce cadre, le pays aligne la mise en œuvre des CDNs sur la gouvernance climatique et le développement sectoriel, notamment en énergie, agriculture et déchets.

2.1. Cadre national de la politique climatique

Le Cadre national de la politique climatique comprend des engagements politiques, des mandats et des lois qui soutiennent l'intégration des objectifs d'atténuation et d'adaptation dans la planification du développement et dans les stratégies sectorielles du Maroc.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de chaque document des stratégies nationales identifiées. Ces éléments clés ne se veulent pas exhaustifs, mais offrent une vue d'ensemble des priorités du cadre politique national actuel. La liste peut être élargie en

fonction des recommandations et des suggestions des membres du GCN et en s'appuyant sur des actions supplémentaires lorsqu'elles ont lieu.

Il est à noter que le GCN a été créé pendant la mise en place du projet Clima-Med pour associer les représentants des principales autorités nationales aux actions proposées dans le cadre du projet. A long terme, l'objectif principal est d'aider à développer et à adhérer aux recommandations pour la stratégie de coordination climatique.

Liste des documents pris en compte dans l'élaboration de la CAS

Titre du document	Date
Loi-cadre n° 99-12 portant sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable	2014
Contribution Déterminée au Niveau National dans le Cadre de la CCNUCC	2015
Feuille de route pour la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national	2016
3ème Communication nationale du Maroc à la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques	2016
Examen national volontaire de mise en œuvre des objectifs de développement durable	2020
Plan national	
Politique du changement climatique au Maroc	2014
Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2030	2017
Plan national climat à horizon 2030	2020
Plan national d'adaptation au changement climatique	2020
Plan d'action national pour l'environnement	N/A
Mesures d'atténuation	
Stratégie énergétique nationale horizon 2030	2019
Accélérer la transition énergétique pour installer le Maroc dans la croissance verte	2020
Mesures d'adaptation	
Nouvelle stratégie agricole au Maroc (Plan Vert)	2008
Stratégie d'Adaptation du Secteur de la Santé face au Changement Climatique	2011
Bulletin officiel 13 ramadan 1441 - N° 6880	2020

La version révisée des CDNs rajoute les documents ci-dessous

La Stratégie « Génération Green 2020-2030 »

La Stratégie nationale de réduction et de valorisation des déchets

Les documents mentionnés par les membres du GCN:

Stratégie nationale de l'eau (SNE)- La Loi sur l'eau 36-15

Plans directeurs d'aménagements intégrés des ressources en eau (PDAIRES)

Plan national de l'assainissement (PNA)

Plan national de l'assainissement rural (PNAR)

Plan national de l'assainissement mutualisé (PNAM)

Programme d'alimentation groupé en eau potable rurale (PAGER)

2.2 Lien entre le cadre national de politique climatique, le NAP, le LEDES et le MRV

Le Tableau 3 identifie les documents-cadres des politiques nationales qui répondent aux attentes des conventions internationales en matière d'actions nationales telles que le NAP, le LEDES et les manuels de MRV.

Le Maroc a accepté des documents uniques dédiés au NAP, au LEDES et à la Stratégie nationale de développement durable 2030. Le Maroc a aussi abordé certaines des thématiques de LEDES dans un document principal sur le cadre politique national incluant la Politique du changement climatique et le plan national climat à horizon 2030.

Documents-cadres des politiques nationales qui répondent aux attentes des conventions internationales

Documents du cadre de la stratégie et politique traitant des questions relatives au PNA, au LEDES et au MRV

NAP	Plan national d'adaptation au changement climatique
LEDES	Stratégie nationale de développement durable 2030 Politique du changement climatique au Maroc Plan national climat à horizon 2030
MRV	N/A (but mentioned in INCR and NDCs)

3. Convergence des Priorités des CDNs dans les Politiques Nationales

Le tableau ci-dessous vise à identifier la convergence entre les CDNs initiaux au Maroc avec les politiques et les stratégies nationales. Lors de l'analyse de chaque document national, les PAAEDCs, en cours de développement, ont été examinés pour identifier les priorités liées aux autorités et aux politiques locales. Cette analyse n'inclut pas les documents antérieurs aux CDNs et a pour objectif d'offrir un modèle d'analyse pour les CDNS révisés.

L'objectif consiste d'une part à évaluer l'intégration des CDNs dans le document-cadre de la politique nationale, publié après la soumission des CDNs à la CCNUCC et d'autre part, à faciliter l'intégration des CDNs aux politiques locales et aux PAAEDCs.

3.1. Loi-cadre n° 99-12, 2014 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable

Priorités d'adaptation

(i) Environnement

- Renforcer les mesures contre la désertification, la dégradation et la pollution (p.2,4)
- Améliorer l'utilisation de l'eau (p.4)
- Promouvoir l'équilibre écologique, des écosystèmes et du patrimoine dans toutes les zones
- Établir un cadre législatif et réglementaire contre la pollution, les déchets et la nuisance (p.4)
- Application du système d'écolabel (p.9)

(ii) Développement durable

- Intégrer le développement durable dans les politiques publiques sectorielles (p.2)
- Promouvoir la création des disciplines en matière d'environnement et de développement durable (p.6)
- Renforcement des administrations de prévention, de gouvernance, de contrôle et d'inspection environnementale (p.8,10)

3.2. Contribution déterminée au niveau national dans le Cadre de la CCNUCC

Priorités d'adaptation

- Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire
- Promouvoir la recherche scientifique
- La préservation des écosystèmes fragiles : les montagnes, les oasis, l'arganier, les terres pastorales et les zones humides et côtières (p.29)

(i) Agriculture

- Extension et modernisation des réseaux/ techniques d'irrigation et aménagement hydro agricole des périmètres associés aux barrages (p.23)
- Promouvoir l'assurance multirisque climatique (p.23)
- Renforcer la sécurité alimentaire (p.29)
- Promouvoir les systèmes d'alerte précoce climatique (p.29)

(ii) Eau

- Mieux traiter les ressources hydriques (d'eau souterraine, des eaux usées) (p.24)
- Sécurisation des ressources hydriques, d'apports en eau et amélioration des réseaux (p.24,29)
- Atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain de 100 % en 2030 (p.12)
- Atteindre un volume d'eau usée traitée de 100 % en 2030 (p.12)

(iii) Forêts

- Traitement contre l'érosion et la déforestation (p.25)

(iv) Pêche et aquaculture

- Promouvoir le système de surveillance et d'alerte (p.25)
- Promouvoir une industrie durable et moderne

(v) Santé

- Renforcer la sécurité sanitaire contre le changement climatique (p.29)

Priorités d'atténuation

(i) Énergie

- Réduction de la dépendance énergétique (p.5)
- Atteindre 52% d'installations d'énergie à partir de sources renouvelables (p.5,11,31)
- Utilisation du GPL pour la production d'électricité et augmentation de la pénétration du gaz naturel dans le réseau. (p.5,11)
- Réduire la consommation d'énergie de 15% en 2030 (p.5,11,32)
- Réduction des subventions publiques aux combustibles fossiles (p.5)
- Programme d'étiquetage pour les équipements (réfrigérateurs)

(ii) Transport

- Réduire les coûts logistiques (p.11)
- Doter les grandes agglomérations de moyens de transport public de grandes capacités utilisant de l'énergie renouvelable (p.13)
- Renouveler les parcs des taxis (p.13)
- Extension du public transport (tramway)

(iii) Déchets

- Atteindre un taux de collecte des déchets en milieu urbain de 100% en 2030 (p.11)
- Atteindre un taux de 20% de matières recyclées en 2020 (p.12)



(vi) Environnement

- Préserver et améliorer les zones fragiles, et les terres érodées (p.32,33,12,29)

(vii) Logistique et Infrastructure

- Renforcement de l'adaptation des infrastructures aux intempéries (p.29)

(viii) Protection du littoral contre la remontée du niveau de la mer (p.29)

(iv) Agriculture

- Moderniser le secteur agricole et améliorer la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles (p.12)

(v) Tourisme

- Mise en place d'un programme d'efficacité énergétique (p.32)

(vi) Bâtiment

- Adoption du code de Réglementation thermique de construction (p.32)

3.3. Troisième Communication nationale du Maroc à la CCNUCC

Priorités d'adaptation

Attribuer les ressources opérationnelles, financières, réglementaire et institutionnelle contre le changement climatique

Amélioration de la connaissance, l'observation et la sensibilisation (p.179)

Perfectionner le dispositif d'alerte aux événements météorologiques extrêmes (p.179)

(i) Eau - Économiser l'utilisation d'eau, sécuriser les apports en eau et améliorer les réseaux et le développement des assurances et les fonds de catastrophes naturelles (p.137).

(ii) Agriculture - Préservation et valorisation de l'eau et promotion de l'économie d'énergie en agriculture (p.169).

(iii) Forêts - Lutter contre la désertification, conservation des ressources forestières et développement humain dans les espaces forestiers (p.150,151).

(iv) Environnement - La réduction de la pression humaine sur la nature (p.164) et la conservation des ressources naturelles, de l'héritage hydraulique et de la biodiversité (p.157,163,168,169).

(v) Industrie - Préparation d'une stratégie de prévention de la pollution industrielle (p.175).

Priorités d'atténuation

(i) Énergie - Promouvoir des sources d'énergies renouvelables/alternatives (et l'efficacité énergétique (p.106).

(ii) Bâtiments - Promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments (p.106).

(iii) Industrie - Adoption des programmes d'énergie et de recyclage dans l'industrie.

(iv) Transport - Moderniser les transports en commun et le parc de véhicule public et planifications de déplacement (p.109).

(v) Agriculture - Promotion du pompage solaire en substitution de l'électricité, du gaz butane et du gasoil (p.110) et récupération du méthane, déchets agricoles et valorisation en combustible alternatif, renforcement des plantations et promouvoir la reforestation (p.111).

(vi) Déchets - Valorisation des émanations des GES en provenance des décharges contrôlées et des stations de traitement des eaux usées (p.111).

3.4. Examen national volontaire de mise en œuvre des objectifs de développement durable 2020

Priorités d'adaptation

Attribuer les ressources opérationnelles, financières et institutionnelles contre le changement climatique

Mettre en place le Centre de compétences en changement climatique du Maroc (p.139)

Renforcer l'aspect juridique et les objectifs contre le changement climatique (p.140)

Institutionnaliser le système national d'Inventaire de gaz à effet de serre (p.139)

(i) Agriculture

- Promouvoir l'agriculture durable dans le cadre du Plan Maroc Vert .

Priorités d'atténuation

(i) Énergie

- Réaliser un mix énergétique diversifié et optimisé (p.86,143) et renforcer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (p.86,87).

(ii) Eau

- Rationaliser l'utilisation de l'eau (p.81) et améliorer l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, eau épurée et eau d'irrigation et la qualité de l'eau (p.80)
- Renforcer la réutilisation des eaux (p.30).

(iii) Urbanisme

- Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant (p.130) et promouvoir les démarches écoresponsables (p.135).

(iv) Tourisme

- Intégration des considérations environnementales dans les référentiels touristiques (p.134).

(v) Pêche et aquaculture

- Préserver des zones marines et côtières (p.149).

(vi) Forêt

- Préservation, restauration et exploitation durable des écosystèmes (p.155).

(ii) Infrastructure

- Rationaliser l'utilisation des ressources (p.112) et promouvoir des technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement (p.112).

(iii) Transport

- Mettre en œuvre un système de déplacements urbains (p.128).

(iv) Environnement

- Améliorer la qualité de l'air (p.112).

(v) Déchet

- Maximaliser la réutilisation, le recyclage et l'utilisation de matériaux de substitution (p.135).

3.5. Politique du changement climatique au Maroc

Priorités d'adaptation

(i) Eau

- Économiser l'eau en irrigation, l'eau potable, industrielle et touristique (p.29)
- Construire des grands barrages (p.29)
- Valorisation et protection des ressources de l'eau (p.29)
- Réduction de la vulnérabilité liée aux inondations et à la sécheresse (p.29).

(ii) Agriculture

- Économiser l'eau en agriculture et renforcer les capacités institutionnelles des agriculteurs (p.30)

(iii) Pêche

- Promouvoir la biodiversité et la pêche durable.

(iv) Santé

- Promouvoir la recherche sur les impacts du changement climatique sur la santé.
- Préparer des plans d'urgence et de riposte.
- Renforcer la résilience des infrastructures sanitaires (p.31).

(v) Environnement

- Lutter contre la désertification et promouvoir la résilience des écosystèmes (p.31).

Priorités d'atténuation

(i) Énergie

- Atteindre une capacité installée d'électricité d'origine renouvelable de 42% et économiser l'énergie dans le bâtiment, l'industrie et le transport (p.26,27).

(ii) Transport

- Réduction du nombre de tonnes transportées/km parcouru (p.27).

(iv) Industrie

- Rationaliser l'utilisation de l'énergie et des matières premières par le recyclage et la valorisation des déchets (p.27).

(i) Déchets

- Réhabiliter des décharges non-contrôlées (p.27) et valoriser des émanations de méthane des décharges (p.27).
- Mettre en place des filières de recyclage-valorisation des déchets (p.27).

(ii) Forêt

- Promouvoir le reboisement et l'équilibre pastoral (p.27,28).

(iii) Agriculture

- Améliorer la gestion des terres (p.28).

3.6. Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2030

Priorités d'adaptation

(i) Développement Durable

- Renforcer le cadre institutionnel, juridique et politique (p.17,18,19,54)
- Transition vers une économie verte
- Mettre en place un système d'alerte pour le climat (p.53)

(ii) Agriculture

- Moderniser le secteur contre le changement climatique et conserver des ressources halieutiques

(iii) Environnement

- Valoriser les forêts (p.22) et structurer, encadrer et accompagner les filières incluant les forêts (p.22,23)
- Protéger la biodiversité (p.33)
- Protection des ressources halieutiques et écosystèmes marins (p.21,34)
- Préserver et valoriser les zones fragiles
- Augmenter la couverture de prospection et de caractérisation des sols plus (p.53)

(iv) Tourisme

- Promouvoir l'écotourisme (p.53)

(v) Eau

- Améliorer la gestion des ressources et la qualité de l'eau (p.31,32)
- Valoriser, préserver et économiser l'eau
- Améliorer la connaissance des pressions subies par les sols (p.32)

(v) Santé

- Renforcer le système de santé et la veille sanitaire contre le changement climatique

(vi) Éducation

- Adopter le contenu des formations aux exigences de protection de l'environnement (p.44,45,46)
- Renforcer l'écocitoyenneté (p.44)

Priorités d'atténuation

(i) Énergie

- Promouvoir l'efficacité énergétique avec la transition énergétique et économiser l'énergie de 20% en 2030 (p.23,24)
- Réduire la dépendance énergétique (p.24)
- Atteindre 42% d'installation d'énergie renouvelable (p.24) et promouvoir l'énergie hydro-électrique (p.31)

(ii) Industrie

- Inscrire l'accélération Industrielle pour adopter l'énergie renouvelable et efficace
- Adopter les objectifs environnementaux en industrie minière (p.25)
- Économiser la consommation d'eau, d'énergie et des émissions de gaz en industrie minière (p.24)
- Limiter les dommages environnementaux par l'artisanat (p.25)

(iii) Transport

- Optimisation des réseaux existants, Adaptation au transport multimodale (p.26)
- Promouvoir les transports durables (p.26)

(iv) Déchet

- Promouvoir le réemploi et le recyclage (p.27)

(v) Développement urbain

- Promouvoir la construction écologique et durable (p.28,29)

(vi) Bâtiments

- Promouvoir les démarches qualités environnementales (p.51)

(vii) Agriculture

- Promouvoir les taux de recyclage des déchets agricoles (p.51)

(viii) Eau

- Promouvoir le recyclage des boues issues des stations d'épuration (p.52)

(ix) Environnement

- Limiter les effets négatifs liés au prélèvement non contrôlé du bois (p.52)

3.7. Projet de stratégie nationale de développement durable 2030

Priorités d'adaptation

Attribuer les ressources opérationnelles, financières et institutionnelle contre le changement climatique
Renforcer le cadre réglementaire communiquer sur le changement climatique (p.31,85)
Renforcer l'écocitoyenneté, l'économie verte et les métiers verts (p.107,109)

Priorités d'atténuation

(i) Agriculture

- Activer les plans de sécheresse par bassins hydrauliques (p.38)
- Renforcer le taux de couverture de l'assurance agricole (p.38)

(ii) Pêche

- Veille de la ressource halieutique (p.40)
- Respecter le repos biologique (p.40)

(iii) Industrie

- Élaborer des plans de dépollution industrielle et de valorisation des déchets (p.48) et -Développer les filières vertes (p.48,49)

(iv) Minière

- Réduire les pollutions et valoriser les déchets générés et privilégier la re-végétalisation (p.56)

(v) Tourisme

- Rationaliser la consommation d'eau (p.63,64)
- Planifier le tourisme avec la gestion durable des sols, la conservation et de la biodiversité (p.63)
- Promouvoir l'éco-tourisme (p.64)
- Minimiser les volumes des déchets mis en décharge contrôlée(p.67)

(v) Déchets

- Créer des centres de traitement et de valorisation des déchets dangereux (p.68)

(vi) Environnement

- Protéger et valoriser l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles
- Gérer et contrôler les sols et les zones fragiles (p.78)
- Valoriser les services écosystémiques (p.82)

(vii) Santé

- Développer la santé environnementale (p.102)

(i) Bâtiments

- Généraliser les démarches environnementales au sein des bâtiments publics (p.22)

(ii) Transport

- Promouvoir l'usage des véhicules électriques et hybrides (p.22)
- Remplacer des véhicules les plus anciens
- Encourager les modes de transport propres et le transport collectif & multimodal (p.60,61)
- Réduction des émissions de gaz d'échappement (p.60,61)
- Optimiser les déplacements induits (p.61)

(iii) Industrie

- Intégrer la taxation écologique (p.32)
- Réduire les consommations en eau et énergie (p.48)
- Réduire les externalités négatives (p.49)

(iv) Agriculture

- Améliorer la valorisation de l'eau (p.38)
- Améliorer le taux de pénétration des énergies renouvelables en agriculture.
- Améliorer la gestion des déchets agricoles

(v) Énergie

- Accélérer le taux de pénétration des énergies renouvelables (p.54) et promouvoir l'efficacité énergétique et les équipements économes en énergie (p.54)

(vi) Artisanat

- Améliorer l'utilisation de tannage (p.58)
- Généraliser les stations de dépollution chromique et les stations de dé-sulfurage
- Renouvellement des fours traditionnels de poteries par des fours à gaz (p.58)

(vi) Déchets

- Rehausser le taux de recyclage (p.67)

(vii) Eau

- Améliorer la protection des ressources et la qualité d'eau (p.75)



3.8. Plan climat national à l'horizon 2030

Priorités d'adaptation

- Attribuer les ressources opérationnelles, financières et institutionnelles contre le changement climatique
- Promouvoir les programmes de sensibilisation, la connaissance, et l'accès à l'information
- Développer les volets d'éducation au changement climatique

Priorités d'atténuation

(i) Eau

- Préservation des ressources hydriques, sécurisation des apports en eau et amélioration des réseaux

(ii) Industrie

- Efficacité énergétique dans les filières industrielles (p.57)

(iii) Biodiversité

- Renforcer les mesures veillant à conserver la biodiversité

(iv) Agriculture

- Améliorer la valorisation et consommation de l'eau (p.31,32,51)
- Délégation du service public de l'eau d'irrigation (p.31)
- Réduction de la vulnérabilité liée aux inondations et aux sécheresses

(v) Pêche et Aquaculture

- Protection des ressources halieutiques et écosystèmes marins et encourager la traçabilité et l'éco certification (p.35)

(vi) Environnement

- Renforcer les systèmes d'alertes (p.42)
- Gérer les sols contre des pressions subies

(vii) Forêt

- Traitement contre l'érosion et gestion de la vulnérabilité des forêts (p.42)

(viii) Santé

- Améliorer la connaissance de la qualité de l'air (p.37,38) et prévenir les risques sanitaires liés au CC.

(ix) Déchet

- Rehausser le taux de recyclage et promouvoir le tri et la minimisation des déchets ménagers (p.63)
- Définir une stratégie « biodégradable »

(i) Énergie

- Utiliser de nouvelles sources d'énergie et énergie renouvelable (p.43,50)
- Adopter les performances énergétiques
- Définir les modalités réglementaires aux producteurs de l'énergie électrique (p.18)
- Audits énergétiques obligatoires et accréditation des auditeurs (p.18)
- Encourager l'énergie renouvelable (p.51) en agriculture

(ii) Bâtiments

- Démarches environnementales au sein des bâtiments publics (p.16)
- Rénovation d'efficacité énergétique des bâtiments (p.50,51)

(iv) Eau

- Valorisation des émanations de GES en provenance des stations de traitement des eaux usées (p.64)

(v) Forêt

- Augmenter la densité et le couvert des massifs forestiers (p.42,67)
- Substitution du bois par d'autres sources d'énergie (p.67)

(vi) Transport

- Promouvoir les modes de transport collectif et les moyens de transport propres (p.60)
- Optimiser les déplacements (p.60)
- Renforcer le transport multimodal (p.60)

3.9. Plan national d'adaptation au changement climatique

(i) Agriculture

- Promouvoir un développement du secteur agricole favorisant la réduction des émissions de GES

(ii) Bâtiment

- Renforcer les normes, les procédés de construction et les performances énergétiques de l'enveloppe des bâtiments

(iii) Environnement

- Développer les espaces verts en milieu urbain et promouvoir l'adaptation fondée sur les écosystèmes pour atténuer les effets des îlots de chaleur urbaine
- Adapter les sols au changement climatique
- Développer un mandat clair et adopter les appuis politiques, institutionnels, réglementaires et les autres mécanismes

- Mettre en place une Sous-Commission vulnérabilité et adaptation et les points focaux responsables de suivre, évaluer, reporter et coordonner les considérations liées au changement climatique
- Annoncer la loi sur le climat et le décret portant création de la Commission Nationale du Changement Climatique
- Améliorer la connaissance, la préparation et la résilience contre les événements catastrophiques
- Adapter la politique nationale et les pratiques des secteurs productifs (agriculture, pêche, tourisme)

(iv) Santé

- Analyser et prioriser la vulnérabilité du secteur et la résilience des infrastructures

(v) Transport

- Adopter de nouveaux standards techniques concernant le réseau routier

(vi) Eau

- Optimiser le captage et l'utilisation des ressources en eau- Réduire les rejets des eaux usées

(vii) Environnement

- Renforcer la résilience des écosystèmes, des forêts, des Oasis et des zones de montagnes, littoraux et halieutique et renforcer des systèmes d'alerte
- Promouvoir les Eco-quartiers

(viii) Agriculture et aquaculture

- Adapter les techniques d'irrigation localisée et économe en eau
- Promouvoir des outils d'avertissement et d'assurance agricole
- Adapter les bonnes pratiques agricoles
- Assurer le développement des secteurs de pêche et aquaculture durable
- Adopter des initiatives de la traçabilité et de l'éco-certification pour les produits aquatiques

(ix) Tourisme

- Promouvoir des produits touristiques durables

3.10. Plan d'action national pour l'environnement

Priorités d'adaptation

(i) Eau

- Préserver la qualité de l'eau et la politique de drainage (p.56,67,68)
- Promouvoir la sensibilisation en utilisation effective de l'eau (p.67,68)

(ii) Tourisme

- Sensibilisation en réseaux sanitaires et utilisation d'économie d'eau (p.67)
- Renforcer la capacité des écoles (p.67)

(iii) Santé

- Lutter contre les maladies hydriques (p.60,68)

(iv) Agriculture

- Développer la gestion de l'eau et les systèmes d'irrigation

(v) Forêts et Sols

- Améliorer la gestion des sols et les ressources forestières (p.60,62,70,71)
- Lutter contre les sols hydratés et l'érosion du vent (p.60)

Priorités d'atténuation

(i) Forêts et Sols

- Renforcer la reforestation

(ii) Transport

- Promouvoir le transport public et l'optimisation du trafic urbain (p.72)
- Renouveler les véhicules (p.72)
- Mettre en œuvre un plan d'urbanisme par la rationalisation de l'énergie et de préservation de l'environnement (p.72)
- Amélioration l'utilisation des fuels

(iii) Énergie

- Utilisation des ressources alternatives, renouvelables et propres (p.60,73)
- Optimiser et économiser la consommation d'énergie (p.60,73)

(iv) Industrie

- Améliorer la gestion de la pollution industrielle et des eaux usées industrielle (p.62)

(vi) Environnement

- Préserver les zones fragiles, littoral, halieutiques et la biodiversité (p.62,57,70,71,76)
- Renforcer les réseaux biologiques et écologiques (p.76)

(vii) Urbanisme

- Étudier et adapter les plans environnementaux (p.62)
- Renforcer le cadre réglementaire contre les bidonvilles et les logements anarchiques (p.85)
- Améliorer la gestion des eaux usées ménagères (p.62)

(v) Bâtiments

- Mettre en œuvre le cadre réglementaire en économie d'énergie(p.73)

(vi) Déchets

- Améliorer la gestion des déchets

3.11. Stratégie énergétique nationale horizon 2030v

Priorités d'atténuation

(i) Agriculture - Installer des bassins de rétention chez les agriculteurs (p.43)

(ii) Environnement - Étudier les plantes, les sols et les eaux compte tenu des conditions climatiques

(iii) Transport - Examiner des carburants fossiles et les exigences de l'adaptation (p.238)

(iv) Bâtiments -Généralisation des audits énergétiques (p.44)

(v) Énergie

- Intégrer l'économie et les techniques de l'énergie dans les programmes des écoles
- Promouvoir les énergies renouvelables ou alternatives afin qu'elles représentent 14,3% de l'énergie primaire globale (p.151)
- Réorganiser le secteur d'énergie en optimisant l'utilisation des sources énergétiques (p.26,47,48,81,82) et améliorant la production d'énergie nationale (p.26, 33, 34, 104)
- Créer et développer des « villes vertes » (p.26,82)

(v) Industrie :

- Encourager la cogénération dans les processus industriels (p.26,82)
- Promouvoir les équipements performants et moins polluants (p.26,30,34)

(vi) Bâtiments

- Réformer le code du bâtiment et des équipements avec des obligations d'efficacité énergétique (p.26,82,125,130)

(viii) Transport

- Moderniser les transports en commun (p.26)
- Renforcer le transport collectif et propre (p.125)
- Optimiser la circulation et les déplacements – éco-conduite et éco-véhicules (p.132)
- Optimiser l'utilisation du gisement hydrique (p.27,29)



3.12. Nouvelle Stratégie agricole au Maroc (Plan Maroc Vert) : Les clés de la réussite

Priorités d'Adaptation

- Amélioration de la gestion de l'eau (p.5,7,10) et de l'espace rural
- Adoption des bonnes pratiques agricoles (p.5) et des techniques d'irrigation économes (p.7)
- Préparer une nouvelle génération d'agriculteurs ou d'exploitants agricoles capables d'adapter la combinaison traditionnelle « Terre-Travail-Capital-Productions » aux évolutions de l'environnement (p.7,15)

3.13. La Stratégie « Génération Green 2020-2030 »

Priorités d'Adaptation

(i) Agriculture

- Consolider des filières agricoles avec les efforts d'investissement, le renforcement des ressources naturelles, la modernisation des marchés de gros et des souks (p.13, 38-44)
- Mettre en place l'amélioration de la production, du green-tech et d'innovation en abattoirs
- Promouvoir les pratiques efficaces et résilientes (p.13)

3.14. La Stratégie nationale de réduction et de valorisation des déchets

Priorités d'atténuation

(i) Augmenter le gisement national de 45% en 2030 (p.1, info)

(ii) Réduire les déchets en total (p.2, info – p.18, rapport)

(iii) Améliorer le taux de recyclage et de valorisation (p.18, 19 rapport)

(iv) Renforcer les cadres législatifs, réglementaires, institutionnels et financiers pour réduire et valoriser les déchets (p.2, info)

(v) Promouvoir une économie circulaire, la planification territoriale et la recherche scientifique favorable à la réduction des déchets (p.2, info - p.18, 19 rapport)

4. Intégration des Engagements Internationaux dans les Politiques Nationales

4.1. Lien entre les priorités du Plan national d'adaptation et le cadre politique national

Selon la définition de la CCNUCC le processus des Plans nationaux d'adaptation a pour objectifs (a) de réduire la vulnérabilité des pays aux incidences des changements climatiques en renforçant leur capacité d'adaptation et leur résilience et (b) de faciliter l'intégration, de manière cohérente, de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux. Le CCNUCC a convenu que la planification de l'adaptation au niveau national est un processus continu, progressif et itératif, dont la mise en œuvre doit être fondée sur les priorités identifiées au niveau national.

Au Maroc, le processus de planification a commencé avec le Plan national de lutte contre le réchauffement climatique (PNRC) qui a traduit les mesures déployées pour le volet adaptation (eau, agriculture, forêt et biodiversité, pêche et littoral, habitat, urbanisme et aménagement, santé et tourisme) aussi bien que les questions transverses (Initiative nationale de développement humain et gouvernance) et pour le volet atténuation des GES (pour les principaux secteurs : énergie, transport, industrie, déchet, agriculture et forêt, construction, habitat et urbanisme). Finalement, en 2020 le Maroc a finalisé la préparation du Plan national

d'adaptation au changement climatique. Le PNA 2020 couvre toutes les priorités en termes de d'adaptation des CDN et y ajoute une approche complémentaire comme le tourisme durable.

4.2. Lien entre la Stratégie de développement à faibles émissions et les politiques nationales

Une Stratégie de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre (LEDS) est un outil fondamental permettant d'harmoniser le développement à faibles émissions avec les objectifs plus larges de durabilité, de développement socio-économique et d'adaptation au changement climatique. Les pays utilisent différentes dénominations pour les LEDSs, telles que le Plan de développement compatible avec le climat ou le Plan national climat. Pour la CCNUCC, les principaux critères pour une LEDS sont l'identification des sources d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) et la hiérarchisation des options pour leur atténuation.

Le Maroc a élaboré trois documents complémentaires à long terme pour réduire les émissions tout en favorisant un développement durable, la Stratégie nationale de développement durable 2030, la Politique du changement climatique au Maroc et le Plan national climat à horizon 2030.

La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) repose sur la bonne gouvernance plus participative et décentralisée, les réformes de mise en œuvre d'une économie verte et inclusive et la transition progressive pour l'intégration du volet social dans toutes les politiques publiques centrales et territoriales. La SNDD, adoptée par le gouvernement du Maroc en

juin 2017, en complétant la politique du changement climatique au Maroc (2014) est la convergence des différentes stratégies de développement sectorielles du pays en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique. Ces stratégies de développement sectorielles couvrent plusieurs domaines notamment : l'énergie, l'agriculture, l'industrie, le transport, l'habitat, l'eau, les déchets, etc.

En 2020, le Maroc a aussi annoncé un Plan national climat à l'horizon 2030 qui vient traduire les mesures déployées pour cinq piliers qui sont : une gouvernance climatique renforcée, la résilience face aux risques climatiques, la transition vers une économie sobre en carbone, la traduction de la dynamique climat au niveau territorial et le renforcement des capacités humaines, technologiques et financières. Le Plan national climat à horizon 2030 va plus loin que les CDNs quand il s'agit du rôle des autorités locales. Il s'inscrit dans la continuité du projet de régionalisation avancée et appuie l'élaboration des Plans climat ville (PCV). Le Plan national climat définit des actions prioritaires qui touchent les compétences des autorités locales dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, des forêts et du bâtiment.

4.3. Lien entre les activités de mesures, notifications et vérifications et la politique nationale

Les activités de Mesures, notifications et vérifications (MRV) sont essentielles pour assurer une mise en œuvre efficace des CDNs. Elles s'appliquent à la fois aux efforts déployés pour lutter contre le changement climatique et aux conséquences de ces efforts- notamment le niveau des émissions de GES, les réductions des émissions ainsi que les autres bénéfices connexes.

Selon la COP, les parties sont tenues de rendre compte des mesures adoptées pour faire face aux changements climatiques dans leurs communications nationales. Ces communications nationales comprennent les informations sur les inventaires de GES, les mesures d'adaptation et d'atténuation et leurs effets, les contraintes et les lacunes, l'appui nécessaire et reçu pour la mise en place des CDNs et toutes autres informations jugées pertinentes pour la réalisation de l'objectif de la Convention. La vérification est abordée à l'international par le biais des Rapports biennaux actualisés (BURs), un processus visant à accroître la transparence des actions d'atténuation et de leurs effets, ainsi qu'à prouver le soutien nécessaire est obtenu.

Le BUR2 présente des informations détaillées sur le MRV du Maroc. Institutionnellement, le secrétariat d'état chargé du développement durable (SEDD) a entrepris des actions pour renforcer le cadre réglementaire et institutionnel en mettant en place un Comité en charge du Système national d'Inventaire de GES (SNI-GES) et en créant le Centre de compétences en changement climatique (4C) afin de pallier les insuffisances et relever les défis de coordination entre les entités responsables

pour collecter et/ou gérer les données, le renforcement de l'action de partage des systèmes d'information, le développement de systèmes de stockage ou de gestion des données appropriées et le renforcement du cadre réglementaire. Ainsi, le renforcement du système d'inventaire national a été privilégié afin de mettre les bases d'un MRV national. Le 4C Maroc a aussi lancé une étude de conception d'un Système national MRV (SN MRV) des CDNs du Maroc conformément aux exigences de l'accord de Paris. Ces efforts ont donné lieu au Système national d'inventaire des gaz à effet de serre.

4.4. Analyse de l'intégration des CDNs

Depuis les premiers CDNs, le Maroc a enrichi le cadre national politique pour la mise en place des CDNs majoritairement avec des documents développés dans une approche horizontale au lieu d'élaborer des nouvelles stratégies sectorielles. Cette approche permet de renforcer l'intégration des actions et d'assurer la coordination entre différents secteurs, cependant, il y a un manque de détail nécessaire pour analyser l'articulation des actions per secteur. En termes de stratégie sectorielle on n'a identifié un cadre politique que dans les secteurs d'énergie, d'agriculture et de l'eau.

Lors de la révision des CDNs, les autorités marocaines ont également introduit une approche plus détaillée dans les secteurs d'agriculture et des déchets en intégrant ces deux documents nationaux : la Stratégie nationale de réduction et de valorisation des déchets et la Stratégie génération green 2020-2030. Cependant, il faut prendre en compte le fait que les CDNs révisés modifient l'ordre de priorité de la réparation des efforts sur la période 2020-2030, en mettant l'industrie en deuxième rang avec 28,6% au lieu de 6,4%. Par conséquent, un document de politique nationale pour l'industrie verte s'avère comme une nécessité prioritaire pour le pays.

Dans le secteur de l'énergie – Selon les CDNs, l'ambition du Maroc en matière d'atténuation des GES repose, dans une large mesure, sur une importante transformation du secteur de l'énergie. Le vaste chantier réglementaire ouvert par le ministère de l'énergie, des mines et du développement durable (MEMDD) reflète ces efforts (plus particulièrement avec la loi 13-09, la loi 58-15 sur la promotion des énergies renouvelables, la loi 47-09 sur la promotion de l'efficacité énergétique et la loi 54-05 sur la gestion déléguée). Cette transformation vise à réduire la grande dépendance énergétique du pays aux importations d'une part pour des intérêts économiques, et d'autre part à accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelable dans le cadre des engagements climats. Cette tendance a été renforcée par l'institutionnalisation de la gestion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au niveau national par la création d'agences dédiées (MASEN,

AMEE, SIE, IRESEN) et la mise en place d'un Fond de Soutien au développement du secteur énergétique.

Dans le secteur de l'agriculture – La répartition des besoins en financement pour les actions d'atténuation (10%) et pour les actions d'adaptation (17%) sont liés au secteur de l'agriculture, alors que la stratégie pour l'agriculture datait de 2008 – ce qui crée une lacune en termes de planification détaillée du besoin de financement avec une information spécifique à propos des actions et du calendrier d'action. Récemment, lors de la finalisation de cette CAS, le Maroc a annoncé la Stratégie green 2020-2030 qui propose une stratégie nationale dans le secteur agricole.

Dans le secteur de l'eau - Quant à la répartition des besoins en financement pour les actions d'adaptation, 82% d'entre eux est lié au secteur de l'eau ; afin de donner des indications sur les possibilités de répartition de ces financements, il existe diverses stratégies liées à la question de l'eau comme la Stratégie nationale de l'eau (SNE)- La Loi sur l'Eau 36-15, les Plans directeurs d'aménagements intégrés des ressources en eau (PDAIRES), le Plan national de l'assainissement (PNA), le Plan national de l'assainissement rural (PNAR), le Plan national de l'assainissement mutualisé (PNAM) ; et le Programme d'alimentation groupé en eau potable rurale (PAGER).

Dans le secteur de l'urbanisme et des autorités locales- Dans les CDNs du Maroc, alors qu'il ne se trouve pas de section dédiée aux autorités locales, certains domaines de leurs compétences sont traités dans le cadre des actions nationales- Le transport urbain est mentionné dans le cadre du Programme d'amélioration du transport public urbain et la stratégie nationale de la logistique. La gestion des déchets fait partie du Programme national des déchets ménagers et assimilés et la gestion des eaux figure dans le Programme d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées. Seule l'action de « Ville économe en énergie » apparaît parmi les actions étudiées pour estimer les objectifs du Maroc en matière d'atténuation.

Cependant, dans le cadre de la régionalisation avancée, le cadre national politique du Maroc accorde une large importance à la coopération avec les collectivités locales pour la mise en place des CDNs : La loi-cadre n° 99-12, 2014 portant sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable prévoit l'articulation des mesures initiées par les différents niveaux de décision territoriaux et la mobilisation des acteurs territoriaux au profit d'un développement durable. La troisième Communication nationale du Maroc à la CCNUCC prévoit la mise en place des Plans Territoriaux de lutte contre le réchauffement climatique. Le Plan climat national à l'horizon 2030 élabore le concept de Plan climat ville (PCV). La Stratégie énergétique nationale à l'horizon 2030 mentionne l'objectif de la généralisation du Programme « Villes Vertes ». L'analyse national volontaire de mise en

œuvre des objectifs de développement durable 2020 prévoit comme action prioritaire la réduction de l'impact environnemental négatif des villes avec des démarches écoresponsables. Le NAP prévoit la promotion des Éco-quartiers et la mise en place des Plans régionaux de développement durable et des Plans territoriaux de lutte contre le réchauffement climatique.

De plus, dans le cadre de la déclinaison de sa politique climatique au niveau territorial, le ministère de l'énergie, des mines et de l'environnement a entrepris un fructueux travail pour doter toutes les régions de Plans climats régionaux (PCR). En 2020, des études pour l'élaboration de sept Plans climats régionaux ont été lancées (les régions de Beni Mellal-Khénifra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Casablanca-Settat, Draa-Tafilalet, l'Oriental, Guelmim-Oued Noun et Laayoune-Sakia EL Hamra). Les PCRs constitueront des outils de planification et de mise en œuvre de diverses mesures d'adaptation et d'atténuation pour la lutte contre le changement climatique. De plus, le Plan climat national et le Plan national d'adaptation visent à donner davantage d'importance à la déclinaison territoriale des actions climatiques en cohérence avec les spécificités des territoires et les objectifs nationaux.

Dans le secteur de la pêche - les CDNs dédient une priorité et proposent des actions liées. L'action principale est de promouvoir un système de surveillance et d'alerte (présente dans la feuille de route) et la thématique fait partie des priorités de l'Examen national volontaire de mise en œuvre des objectifs de développement durable 2020 et de la politique du changement climatique au Maroc.



5. Coordination Nationale pour le Climat

5.1. Groupe de coordination national Clima-Med

Le Groupe de coordination national Clima-Med (GCN) a été établi par le projet en complémentarité avec le système de coordination national. L'objectif du GCN est d'associer les principaux acteurs nationaux du climat, à savoir les ministères et les agences en tant que partenaires de Clima-Med. Ce partenariat implique l'étroite participation du GCN à toutes les actions prévues par Clima-Med, notamment :

Liste des institutions clés membres du GCN

Entité/Institution	Nom et titre du/des point(s) de contact et des membres	Fonction
Ministère de la transition énergétique et du développement durable (Ancien Ministère de l'énergie des mines et du développement durable (MEMDD))	M. Mohammed Ghazali	Secrétaire Général
Ministère de la Transition Énergétique et Développement Durable (Ancien Ministère de l'Énergie des mines et du développement durable (MEMDD)) Direction de l'observation de la coopération et de la communication (DOCC)	M. Jamal Ramdane M. Abdelmonim Chentouf Mme Akhlak EL Aidi	Directeur DOCC Chef de service Responsable coopération
Direction de l'observation de la coopération et de la communication (MEMDD) Direction des EnR et de l'EE (DEREE)	M. Mohammed Ouhmed	Directeur DREE
Secrétariat d'état chargé du développement durable (SEDD)	M. Bouzekri Razi M. Boucham Abdelrahim	Directeur changement climatique Coordinateur régional de la Commission nationale des changements climatiques
Direction générale des collectivités locales (DGCL)	--	-
Fond d'équipement communal (FEC)	M. Mohamed Abdouh Benrahmoune Idrissi	Responsable projets
Association marocaine pour des éco-villes (AMEV)	M. Mohamed Sefiani	Président de l'association et maire de la commune de Chefchaouen
Conseil Économique, social et environnemental (CESE)	M. Hassan Agouzoul	
Centre de compétences en changement climatique (4C Maroc)	Mme Rajae Chafil	Directrice du centre
Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE)	M. Mourad Hajjaji	Directeur de projets
MASEN	Mme Kamelia Naimi	Experte en développement de projets
Institut de recherches en énergie solaires et énergies nouvelles (IRESEN)	Mme Asmae Lakhli	Responsable de la gestion financière et administrative des programmes R&D et Innovation chez IRESEN - Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelle

5.2. Évaluation Clima-Med de la coordination nationale pour le changement climatique

La loi-cadre n° 99-12, 2014 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable a la priorité d'intégrer le développement durable dans les politiques publiques sectorielles (p.2). A cela s'ajoute le fait que le Maroc a mis en place les structures nécessaires pour la prise en charge des aspects transversaux du changement climatique ainsi qu'une série d'institutions et de conseils qui servent de cadre de concertation et de lieu de participation pour toutes les parties concernées, parmi d'autres, on peut citer le secrétariat d'état chargé du développement durable, la Direction du changement climatique, le Conseil national de l'environnement, le Conseil Supérieur de l'eau et du climat, le Conseil Économique, Social et Environnemental, et la commission nationale de changement climatique.

Le Ministère de la transition énergétique et du développement durable en tant que Point focal national de la CCNUCC est chargé de la coordination de la mise en œuvre nationale de la convention. La Commission nationale des changements climatiques et de la biodiversité constitue une instance de concertation et de coordination. Elle assure le suivi de la mise en œuvre des engagements énoncés dans les accords internationaux et leurs protocoles en relation avec les changements climatiques et la diversité biologique. Le comité National sur le Changement Climatique (CNCC) regroupe les représentants des principaux acteurs publics impliqués dans la problématique du changement climatique au Maroc, en sus de représentants du secteur privé et de la société civile. L'Autorité nationale désignée au mécanisme de développement propre a la charge d'examiner et d'approuver les projets nationaux dans le cadre du protocole de Kyoto. Le Comité national de suivi et de surveillance de la qualité de l'air ainsi que des Comités Régionaux de suivi et de surveillance de la qualité de l'air suivent l'évolution de l'impact de l'émission de CO₂ dans l'air. Afin de mieux accompagner la politique du Maroc en matière de développement durable, une direction centrale dédiée au changement climatique, à la diversité biologique et à l'économie verte (DCCDBEV) a été mis en place au sein du Département de l'environnement.

Après de ces institutions, le Maroc a aussi inauguré le Centre de compétences changement climatiques (le Centre 4C Maroc) à la veille de la CoP25. Le Centre a démarré ses activités en 2016 avec le soutien de la GIZ. Il a pour objectif de devenir une plateforme nationale de dialogue et de renforcement des compétences des différents acteurs et un hub pour les informations en matière de changement climatique ouvert sur son environnement régional, africain et international. Le centre a créé quatre collèges pour renforcer la coordination nationale : un collège pour les ministères, administrations publiques et collectivités locales ; un autre pour le secteur privé, entreprises publiques et semi-publiques ; un collège pour la recherche et l'expertise et un collège dédié à la société civile. Cependant, le centre publie d'information limitée sur la performance de coordination national en climat ou l'intégration des CDNs dans les politiques nationales.



6. Engagements des Villes en Matière de Climat - Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et le Climat - Intégration du PAAEDC

Plusieurs collectivités territoriales du Maroc ont initié l'élaboration de certains outils de renforcement des capacités institutionnelles tels que le Guide des initiatives territoriales, la Charte du climat, le Plan territorial du climat et la Maison du climat.

6.1. Politiques et action climatique en lien avec le niveau local dans le cadre politique national

Dans le cadre de régionalisation avancée et pour accompagner le nouveau découpage territorial, la loi organique 111-14, adoptée en 2015 accorde de nouvelles prérogatives et attributions dévolues aux régions. L'article 83 de cette loi précise l'obligation du Conseil régional de définir un plan de développement régional (PDR) durant la première année de son mandat. Ce qui rend la Région un acteur de référence pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie de développement de la Région.

Les CDNs du Maroc mentionnent les autorités locales parmi les priorités liés aux eaux usées pour les villes en 2020 avec l'objectif de les réutiliser à 50 %. Les collectivités locales sont en première ligne dans l'anticipation des conséquences du changement climatique sur leur territoire et sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Elles ont la responsabilité directe sur des investissements à longue durée de vie tels que les bâtiments et les infrastructures de transport (deux secteurs d'activités sont à l'origine des deux tiers des émissions de GES du Maroc). Les décisions d'urbanisme et d'aménagement et les actions d'adaptation comme la protection des populations contre les canicules et les inondations et soutien aux personnes les plus vulnérables rentrent dans la définition des responsabilités des collectivités locales.

En outre, le nouveau cadre politique national élargit la compétence des autorités locales dans divers domaines tel que cité dans les documents ci-dessous :

Loi-cadre n° 99-12, 2014 portant sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable :

- Assurer l'articulation des mesures initiées par les différents niveaux de décision territoriaux (p.3) et favoriser la mobilisation des acteurs territoriaux au profit d'un développement durable (p.3)
- Adopter les mesures inspirées du développement durable dans les politiques publiques globales et sectorielles (p.5,6) et faire participer à la prise de décision à la protection de l'environnement local et au développement durable des territoires (p.7)
- Diffuser des valeurs de développement durable au niveau des communautés locales (p.7)

Examen national volontaire de mise en œuvre des objectifs de développement durable 2020

- Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant – focus sur déchets (p.130)
- Améliorer la connaissance territoriale en matière de changements climatiques (p.140)
- Mise en œuvre d'un système de déplacements urbains

Politique du changement climatique au Maroc

- Économie d'énergie des bâtiments (p.26)
- Intégrer des considérations de changement climatique dans les politiques publiques (p.22,23) et mettre en œuvre des Plans territoriaux de lutte contre le réchauffement climatique (p.22)
- Mettre en œuvre le Plan national de protection contre les inondations (p.23)
- Intégrer des composantes de changement climatique aux zones fragiles et au littoral (p.33)

Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2030

- Inscrire les territoires dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique et de développement durable (p.36,38,51)
- Sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du changement climatique (p.54)
- Aligner l'urbanisme sur les principes de développement durable – avec un focus sur les constructions écologiques et durables (p.28,29).
- Promouvoir le développement d'un réseau d'aires marines protégées (p.34)
- Intégrer les problématiques de préservation de la biodiversité urbaine dans les politiques urbaines (p.53)
- Promouvoir les transports durables à travers les véhicules publics respectant les normes environnementales fixées (p.51)
- Promouvoir les démarches qualités environnementales au sein des bâtiments publics (p.51).

Projet de Stratégie nationale de développement durable 2030

- Inscrire les collectivités territoriales dans une démarche de développement durable (p.27)
- Généraliser l'élaboration et la mise en œuvre des plans territoriaux (p.87)
- Améliorer la connaissance territoriale en matière de changement climatique (p.8)
- Renforcer l'approche territoriale et la déclinaison régionale du Plan Maroc Vert (PMV) (p.36)
- Accélérer l'adoption du Plan national d'assainissement en milieu rural et consolider les acquis dans le domaine de l'assainissement urbain (p.75)
- Intégrer les problématiques de préservation de la biodiversité urbaine dans les politiques urbaines (p.70)
- Élaborer et mettre en œuvre des plans directeurs provinciaux et préfectoraux des déchets ménagers (p.67)

Plan climat national à l'Horizon 2030

- Renforcement institutionnel des unités pour la coordination de la politique climat au niveau local.
- Appui des collectivités territoriales dans l'élaboration des Plans climat villes (PCV) (mettre en place des stratégies locales de développement durable et établir les lignes d'orientation des instruments de planification territoriale). (p.70)

Plan national d'adaptation au changement climatique

- Suivre les Plans régionaux de développement durable et les plans territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique
- Améliorer la connaissance et la recherche au niveau territorial
- Développer une meilleure résilience des territoires les plus vulnérables
- Décliner territorialement la stratégie de gestion durable des sols et des initiatives locales

Plan d'action national pour l'environnement

- Renforcer la capacité des techniciens locaux et des consommateurs
- Améliorer la gestion des déchets solides -municipales (p.62) et adapter les conditions locales dans les standards des déchets (p.87)
- Mettre en place un inventaire des sols en tenant compte des spécificités locales (p.70)
- Réaliser des mesures de contrôle et de suivi de la qualité des sites (p.76)
- Élaborer des plans locaux (p.85)
- Optimiser le trafic urbain et promouvoir le transport public urbain (p.72)
- Promouvoir les actions communautaires de recyclage et de valorisation des déchets ménagers (p.88)

Stratégie énergétique nationale à l'horizon 2030

- Installation des bassins de rétention chez les agriculteurs
- Généralisation des audits énergétiques des chauffes eau solaires
- Efficacité énergétique dans les administrations et les établissements publics
- Mobilisation importante des acteurs régionaux pour l'intégration de l'efficacité énergétique (p.133) et le développement des « villes vertes »
- Optimisation de la circulation urbaine et la généralisation des déplacements urbains



PARTIE B

Recommandations pour une Stratégie de Coordination de l'Action Climatique



L'intégration efficace des CDN et de la coordination climatique nécessite un aménagement de la gouvernance et des changements d'ordre institutionnels et culturels. Les recommandations suivantes pour la Stratégie de coordination climatique sont basées sur l'évaluation du cadre politique national, des CDN, des NAPs et des LEDDs, tel qu'exposés dans la section précédente. Leur objectif étant de contribuer au renforcement de la coordination nationale en matière de climat et à l'intégration des CDN dans le cadre politique national, ainsi qu'à l'amélioration des NAPs et des LEDDs.

1. Politique, Stratégie et Cadre Juridique et Planification

Les actions recommandées comprennent mais ne se limitent pas à :

1.1. Priorisation des engagements internationaux en matière de climat

Pour une meilleure intégration des engagements climats et les politiques nationales, il est recommandé de considérer une priorisation des secteurs et, si possible, avec une planification et un budget détaillé afin de faciliter la mise en place des engagements climats. Afin de renforcer l'intégration des CDN dans les politiques nationales mais aussi de mieux refléter les efforts nationaux dans la révision des CDN, Clima-Med recommande au GCN de développer entre autres des actions de renforcement de la politique dans les domaines de régionalisation avancée, de l'efficacité énergétique, et de l'industrialisation.

L'industrie : Le lancement du Plan Maroc vert en 2008 a dynamisé le secteur en augmentant les investissements publics et en apportant une attention particulière aux petites et moyennes exploitations. Le Maroc a fait le choix d'investir dans le développement par l'industrialisation ; dans le cadre de ce choix, Clima-Med recommande de développer une stratégie d'industrie verte et d'y ajouter des plans d'efficacité énergétique dans trois secteurs énergivores tels que les cimenteries, l'agroalimentaire, les industries chimiques et para-chimiques. Le changement dans l'ordre de priorité de la répartition des efforts sur la période 2020-2030 rend cette recommandation encore plus stratégique qu'avant.

La santé : Mettre à jour la Stratégie d'adaptation du secteur de la santé face au changement climatique et surtout renforcer sa visibilité en tant qu'une bonne pratique à multiplier.

La pêche : Comme le secteur de la pêche est présent dans les CDN aussi bien que parmi les priorités de l'Examen national volontaire de mise en œuvre des objectifs de développement durable 2020, Clima-Med recommande de mettre à jour un plan d'action national pour la pêche durable pour une meilleure mise en place de ces priorités.

La régionalisation avancée : Mettre l'accent sur le rôle des autorités locales dans la révision des CDN. Compte

tenu de la richesse des questions des autorités locales dans le cadre politique national, il est recommandé de mieux refléter l'impact de la régionalisation avancée dans les politiques climat du Maroc et dans la révision des CDN. De la même manière, il est conseillé de développer un cadre national sur le rôle des autorités locales dans la réalisation des CDN.

Les autorités nationales devraient intégrer et encourager les efforts des villes lors de l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de leurs CDN et NAPs. Les ambitions climatiques au niveau des autorités locales peuvent fournir des contributions précieuses étant donné qu'elles sont les plus proches de la population, qu'elles sont des parties prenantes clés et peuvent renforcer leurs rôles pour mobiliser le financement climatique et produire un impact climatique.

Le projet Clima-Med recommande d'introduire dans ce document entre autres les thématiques suivantes :

Gestion du littoral au niveau local - La Politique du changement climatique au Maroc a prévu de mettre en œuvre le Plan National de Protection contre les Inondations, en prenant en compte la fragilité de la zone littorale marocaine. En conséquence, Clima-Med recommande d'accompagner ce plan d'une politique spéciale pour la protection des villes littorales des effets de changement climatique afin de mieux marier les efforts de régionalisation avancée avec les CDN.

Gestion de l'eau dans les zones urbaines - Selon les projections de la Banque mondiale (Gestion de la rareté de l'eau en milieu urbain au Maroc, 2017), la demande en eau urbaine devrait augmenter de 60% à 100% dans la plupart des grandes villes marocaine avant 2050 ce qui risque de mettre le Maroc dans une situation de stress hydrique extrême en moins de 25 ans. Dans ce cadre, en prenant en compte différents mandats confiés aux autorités locales dans les domaines de changement climatique, Clima-Med recommande de développer une approche intégrée de la gestion de l'eau urbaine en reliant ces différents mandats dans une seule stratégie.

Gestion du tourisme durable au niveau local - L'Examen national volontaire de mise en œuvre des objectifs de développement durable 2020 prévoit pour le secteur du tourisme l'intégration des considérations environnementales dans les référentiels touristiques. À la lueur de cet objectif, Clima-Med recommande la préparation de documents/guides très spécifiques sur les considérations environnementales dans les référentiels touristiques des plans climats locaux, tel

que les PAAEDCs.

Gestion des déchets au niveau local - La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2030 énumère la réutilisation et le recyclage des déchets parmi ses priorités et donne ainsi une responsabilité additionnelle aux autorités locales. Afin de mieux atteindre cet objectif, il est recommandé d'intégrer un mécanisme de soutien en préparation de projet et de mécanisme pour soutenir la multiplication des projets de la décharge d'Oum Azza.

1.2. Amélioration de la méthodologie de planification des actions climat

Afin de renforcer la méthodologie de planification, il est recommandé de

- Élaborer un plan autonome de mise en œuvre des CDN doté de liens explicites avec d'autres processus, et d'inclure des références aux CDN et à la manière dont elles seront exécutées dans les plans nationaux.
- Faire en sorte que les liens entre les CDN et le cadre politique national soient transparents, et veiller à ce que les relations entre les processus en chevauchement soient clairs et sans ambiguïté- si possible avec des références explicites même si tous ces documents sont autonomes et séparés.
- Créer une base de données regroupant tous les documents publics à propos de la mise en œuvre des CDN (ex. plan, stratégie et rapport) et la rendre accessible en ligne de préférence sur le site internet de l'institution qui sera reconnue en charge de la coordination- idéalement 4C Maroc.
- Ajouter un résumé exécutif en anglais à chaque document officiel pour simplifier l'usage de ces documents par des acteurs internationaux.
- Améliorer l'harmonisation du calendrier de divers plans et de stratégies ainsi que leur période d'intervention afin de renforcer la complémentarité des politiques et des stratégies sectorielles nationales.
- Développer progressivement des modèles de planification qui intègrent les CDN communes à tous les secteurs du changement climatique.
- Inclure des instructions précises aux directives de planification de manière à mieux intégrer les CDN au sein de la politique nationale.
- Synchroniser progressivement avec le calendrier de la CCNUCC les horizons temporels des plans et des stratégies nationaux liés aux CDN de tous les ministères concernés.

- Détailler la gouvernance de l'action climat dans le pays et relier chaque politique nationale à ce système de gouvernance, en parallèle du système de gouvernance propre au secteur.

- Entreprendre une analyse continue des barrières pour chaque secteur clé des CDN et lors de la révision de la stratégie du secteur concernée

- Harmoniser le langage et les concepts dans le cadre politique national aux CDN avec une attention particulière au vocabulaire utilisé pour les autorités locales.

1.3. Amélioration de l'intégration des CDN, NAPs, LEDSs et MRVs

- Le Maroc a préparé des documents dédiés aux NAPs, aux LEDSs et à la Stratégie nationale de développement durable 2030. Le Maroc a aussi abordé certaines des thématiques de LEDS dans un document principal sur le cadre politique national incluant la Politique du changement climatique et le Plan national climat à horizon 2030.

- Mettre en place une sous-commission de vulnérabilité et d'adaptation incluant les points focaux responsables de suivre, évaluer, reporter et coordonner les considérations liées au changement climatique.

Recommandations spécifiques au secteur urbain et à la régionalisation avancée .

- Renforcer la diffusion des valeurs de développement durable au niveau des communautés locales à travers une institution centrale de coordination et de soutien technique.

1.4. Renforcer les mécanismes nationaux de coordination pour l'action climat

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Développer un code de conduite ou un organigramme de coopération entre les différentes institutions sous le chapeautage du 4C Maroc pour une harmonisation efficace des différents objectifs sectoriels liés au changement climatique.

- Développer des suggestions sur la manière d'intégrer les représentants des communautés locales, des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et du secteur privé dans la conduite des actions climatiques nationales et celles liées à l'assistance technique internationale.

- Renforcer la participation du ministère de la Santé

(en particulier dans les sous-secteurs traitant de la sécurité alimentaire et des épidémies) et du ministère du Tourisme à la coordination nationale sur le climat afin de consolider l'intégration des CDNs dans le cadre politique national de ces secteurs.

- Donner plus de visibilité aux liens entre les différentes stratégies et les différents plans avec des références directes entre les priorités, les objectifs et les résultats visés.

- Le centre 4C Maroc a créé quatre collèges pour renforcer la coordination nationale ; Un collège pour les ministères, administrations publiques et collectivités locales ; un autre pour le secteur privé, entreprises publiques et semi-publiques ; un collège pour la recherche et l'expertise et un collège dédié à la société civile. Aujourd'hui le site internet du 4C Maroc sert aussi d'une base de données pour des données et des analyses rendues publiques sur la performance de coordination nationale. Un effort complémentaire sur la mise à jour des documents et de leur classification par thématique améliorera la performance des actions.

2. Cadre de Programmation Budgétaire et d'Investissement

Les actions recommandées comprennent mais ne se limitent pas à :

2.1. Accroître la capacité du secteur privé à entreprendre des projets climatiques

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Fournir un soutien public aux promoteurs de projets qui contribuent à la mise en œuvre des CDNs

- Établir une plateforme de dialogue entre les secteurs public, privé et financier afin de faciliter et soutenir la formulation et le financement des projets qui contribuent à la mise en œuvre des CDNs.

- Soutenir les opportunités de promotion de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables et des activités d'économie d'énergie avec des mesures d'efficacité dans le cadre juridique et financier des sociétés de services énergétiques (ESCO), en prenant comme axe principal la consolidation des structures et modèles juridiques actuelles des ESCOs.

- Améliorer les lignes de crédit financiers destinés aux ESCOs.

- Renforcer les mesures de supervisions et de contrôles des actions d'efficacité énergétique et des audits énergétiques obligatoires pour la grande industrie.

- Accroître la sensibilisation du secteur bancaire pour l'évaluation des investissements liés au changement climatique en mettant en place des campagnes de communication et des formations.

- Augmenter les financements de projets climatiques à des conditions raisonnables par les institutions financières, commerciales et les banques.

2.2. Développement de mesures et d'incitations fiscales innovantes et sensibles au climat

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Intégrer et appliquer des critères climatiques dans les systèmes intergouvernementaux et de transfert fiscal. Les autorités nationales peuvent réviser les structures des recettes des finances municipales, les mécanismes de transfert fiscal et les cadres d'emprunt infranational pour assurer leur alignement avec les engagements climatiques.

- Intégrer une priorité ou une clause d'encouragement supplémentaire pour les communes qui sont engagées dans la Convention des maires (CdM) (et/ou un type d'engagement similaire) ou qui développent (ou ont développé) un PAAEDC, dans les critères de sélection des appels d'offres et des appels à propositions lancés par les autorités nationales dans le domaine du changement climatique. Ceci encouragerait les communes à donner la priorité à la planification de leurs actions climatiques et donc à intégrer les CDNs dans leurs projets et surtout à soutenir la mise en œuvre des projets et actions des PAAEDCs.

- Créer des avantages fiscaux ou des incitations pour les communes (par exemple, l'exonération de la TVA) afin d'encourager les investissements sensibles au climat que les autorités nationales dirigent, dans le cadre des PAAEDCs.

- Créer des avantages fiscaux ou des incitations adaptées aux différents acteurs, par exemple les promoteurs privés, les industries, les organisations publiques et les ménages qui adhèreraient aux projets des autorités locales qui traitent des priorités des PAAEDCs comme l'économie d'énergie.

- Établir un système pour canaliser le financement des projets du PAAEDC, principalement vers les communes de petite et moyenne taille disposant de ressources financières limitées.

2.3. Planification locale du climat et développement d'une réserve de projets bancaables et reproductibles

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées pour les autorités nationales :

- Mettre en place un Mécanisme national d'appui aux PAAEDCs (MAP), qui a débuté dans le cadre des actions de Clima-Med.

- Établir le MAP comme l'outil, l'appareil et le centre d'expertise officiel permettant d'offrir aux autorités locales de toutes tailles une assistance technique dans la préparation et la mise en œuvre du PAAEDC (de la formulation initiale jusqu'à la facilitation du financement, la faisabilité bancaire des projets, l'intégration à la planification municipale, la sensibilisation et la communication publique, etc.) et d'élaborer un lien permanent entre le niveau central et local.

- Faciliter également au sein du MAP la coordination des actions mais aussi le suivi des résultats de ces actions afin de mieux évaluer les progrès et d'éviter les efforts redondants.

- Développer des mesures pour mieux diriger les fonds verts vers les zones urbaines qui ont les cas de COVID-19 les plus élevés et qui souffrent de l'incertitude économique. Diriger également les fonds vers les zones qui s'urbanisent rapidement et souffrent des difficultés de gestion avec des risques d'augmentation d'émissions de Carbone.

- Dans l'optique de faciliter l'identification des projets territoriaux éligibles à la finance climat, le Département de l'environnement du Maroc a développé « Le guide d'accès à la finance climat, destiné aux acteurs territoriaux ». Ce guide explicite la méthodologie d'identification de projets territoriaux éligibles à la finance climat et fournit un aperçu des différentes possibilités de financement national et international existantes pour des autorités marocaines. Si ce guide qui est disponible dans le site du 4C Maroc est enrichi par des exemples concrets de projets réussis au Maroc, il permettra aux autorités locales une vision concrète sur la corrélation des actions à mettre en place et des outils de financements disponibles.

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées aux autorités locales :

- Définir et intégrer les considérations climatiques dans les quatre niveaux de planification de la ville (planification stratégique, spatiale, d'investissement en capital et budgétaire) et assurer l'alignement entre ces niveaux de planification.

- Adopter et mettre en œuvre des réglementations, des normes de conception et des incitations pour encourager les investissements privés et des ménages dans les bâtiments, les véhicules, les équipements et les appareils écologiques.

- Évaluer et communiquer comment les plans d'action climatique des villes s'alignent avec les objectifs nationaux et internationaux tels que l'Accord de Paris [et les CDN respectives] et les Objectifs de développement durable. Si les plans ne sont pas encore alignés, les villes peuvent comparer les plans locaux avec les objectifs nationaux pour le faire.

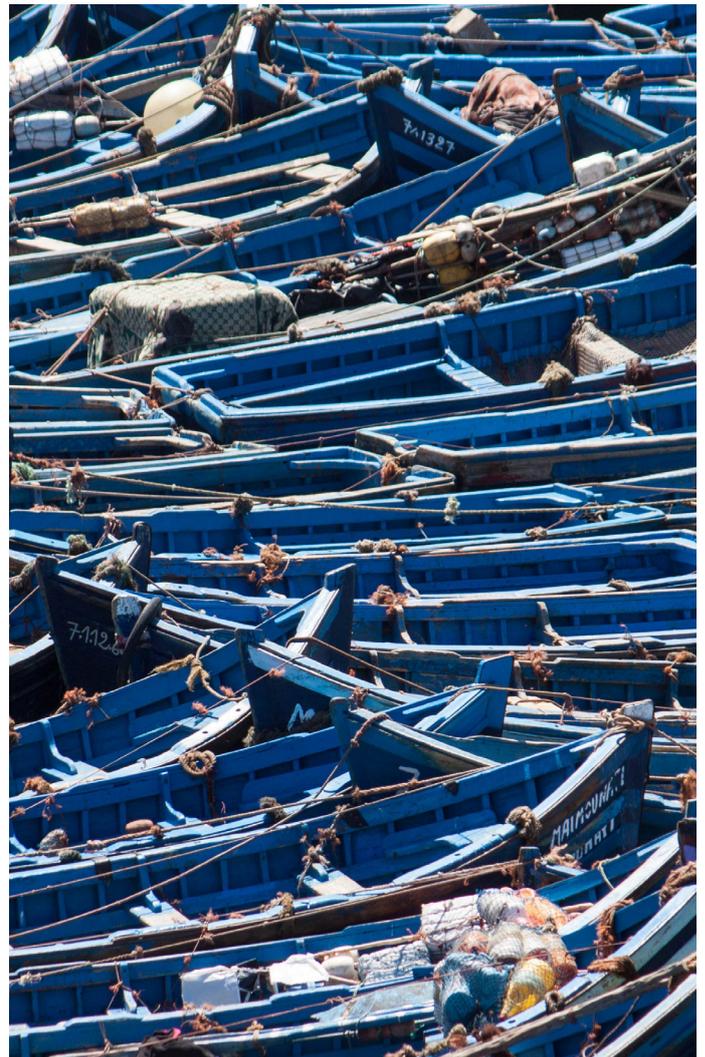
2.4. Mobilisation des investissements du secteur privé

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Établir le cadre juridique pour soutenir les modèles de partenariat-public-privé (PPP), avec des mesures spécifiques qui facilitent la mise en œuvre des activités climats par différents modèles PPP.

- Renforcer la multiplication et la reproduction des modèles de référence des contrats de concessions municipales.

- Créer un centre de soutien technique pour les autorités locales pour les accompagner dans les procédures et les mises en place des contrats PPP et de concessions municipales. En cas de la mise en place du MAP, y intégrer ce service.



3. Cadre de Suivi et d'Évaluation

Les actions recommandées comprennent mais ne se limitent pas à :

3.1. Analyse des données

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Réduire la vulnérabilité du cadre de suivi et d'évaluation afin d'améliorer l'efficacité du cadre. Créer une entité unique qui servira de plaque tournante pour la collecte, le traitement, l'archivage et la déclaration des inventaires de GES. Il est recommandé de mettre en place des systèmes nationaux de suivi de l'action climatique - y compris des indicateurs de suivi, des plateformes en ligne, des portails ainsi que des tableaux de bord. Cela activera les discussions nationales sur le climat et permettra aux acteurs de suivre les actions du gouvernement en matière de climat par rapport à l'Accord de Paris.
- Renforcer la coopération avec les actions de soutien pertinentes, par exemple le projet MEDSTAT¹⁵ pour le MRV avec les institutions statistiques nationales. MEDSTAT est un projet de coopération statistique internationale, mené par l'Union européenne avec des pays non-membres et axé sur la coopération avec les pays méditerranéens dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV).
- Effectuer une analyse intersectorielle des données disponibles pour les autorités locales afin de mesurer les progrès de la mise en œuvre du PAAEDC.
- Améliorer la législation afin de faciliter la collecte de données et l'accessibilité aux données relatives au changement climatique, y compris pour le secteur privé.

3.2. Collecte et gestion des données

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Développer un centre d'information national, en conservant les données et en évaluant le progrès de l'intégration des CDNs aux niveaux national et local.
- Assurer la coordination avec d'autres institutions comme l'Institut national des statistiques (INS).

3.3. Suivi du financement climat urbain

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Au niveau des institutions de financement du développement, promouvoir les meilleures pratiques pour suivre et rendre compte du financement climatique urbain au niveau du projet en développant des méthodes harmonisées.

- Au niveau des institutions financières privées et les entreprises, encourager la déclaration des données normalisées sur leurs investissements urbains alignés sur le climat à un référentiel central.

4. Activités de Renforcement des Capacités

Les actions recommandées comprennent mais ne se limitent pas à :

4.1. Ressources humaines à l'échelle nationale et locale

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

Prendre l'initiative d'entreprendre les actions de renforcement des capacités fortement prioritaires, sur la méthode de développement d'un cadre politique national synchronisé dans les domaines liés au changement climatique (pour les membres du GCN) et sur la collecte des données pour les agents publics nationaux et locaux sur l'élaboration d'un inventaire des GES et l'utilisation détaillée des lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), des fiches de données et des calculs et sur la préparation des NAPs et LEDCs pour les experts nationaux.

4.2. Fournir des outils et des lignes directrices

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Préparer des modèles pour les activités de formation avec des programmes, des outils et des lignes directrices à l'usage des communes.
- Mettre à disposition les directives de planification du PAAEDC, des modèles, des vidéos et de multiples outils adaptés aux contextes nationaux et locaux.
- Organiser des activités de jumelage institutionnel pour les autorités des membres du GCN avec les pays où l'intégration du GCN dans les plans nationaux est bien avancée.

4.3. Communication publique sur les CDNs

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

¹⁵ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/MEDSTAT_programme

- Créer un bureau national chargé de la communication des CDN, qui travaillerait de manière horizontale avec tous les ministères concernés et de manière verticale avec toutes les autorités locales afin de délivrer un message synchronisé et complémentaire au public.

- Concevoir dans tous les programmes nationaux pertinents un volet de sensibilisation au climat.

- Entreprendre des campagnes nationales de sensibilisation à plusieurs niveaux, avec des activités telles que des affiches explicatives, des courts métrages et des solutions éco-innovantes, etc.

- Organiser des actions de sensibilisation au niveau de la société civile, telles que les initiatives «Actions de défis entreprises par les jeunes» et de démarrage, afin de renforcer le pouvoir des jeunes et de les inciter à entreprendre des actions communes.

- Aborder les défis climatiques sur les réseaux sociaux par des activités telles que la mise en ligne d'un blog

spécifique où les utilisateurs peuvent voter et partager leurs histoires et photos préférées.

- Promouvoir des campagnes sociales pour stimuler l'entrepreneuriat vert dans le pays - avec un accent particulier sur les femmes, ex. leur rôles de leaders et à la tête d'entreprises, etc.

4.4. Intégration de la dimension de genre

Sur la base des constats et des analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Intégrer la dimension du genre dans l'ensemble des efforts de mise en œuvre des CDN aux niveaux national et local.

- Lier le cadre politique national au programme de travail quinquennal renforcé de Lima sur le genre et à son Plan d'action sur le genre (Décision 3/CP-25 décembre 2019)¹⁶



¹⁶ <https://unfccc.int/documents/204536>



Avertissement: Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'équipe du projet Clima-Med et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Cette publication ne peut être entièrement ou partiellement reproduite dans tout format sans l'autorisation expresse du dépositaire des droits d'auteur, et en prenant soin de mentionner la source.

Le projet Clima-Med souhaiterait recevoir une copie de tout document faisant usage de la présente publication en tant que source.

Conception & mise en page: Purple Advertising Agency

Images:

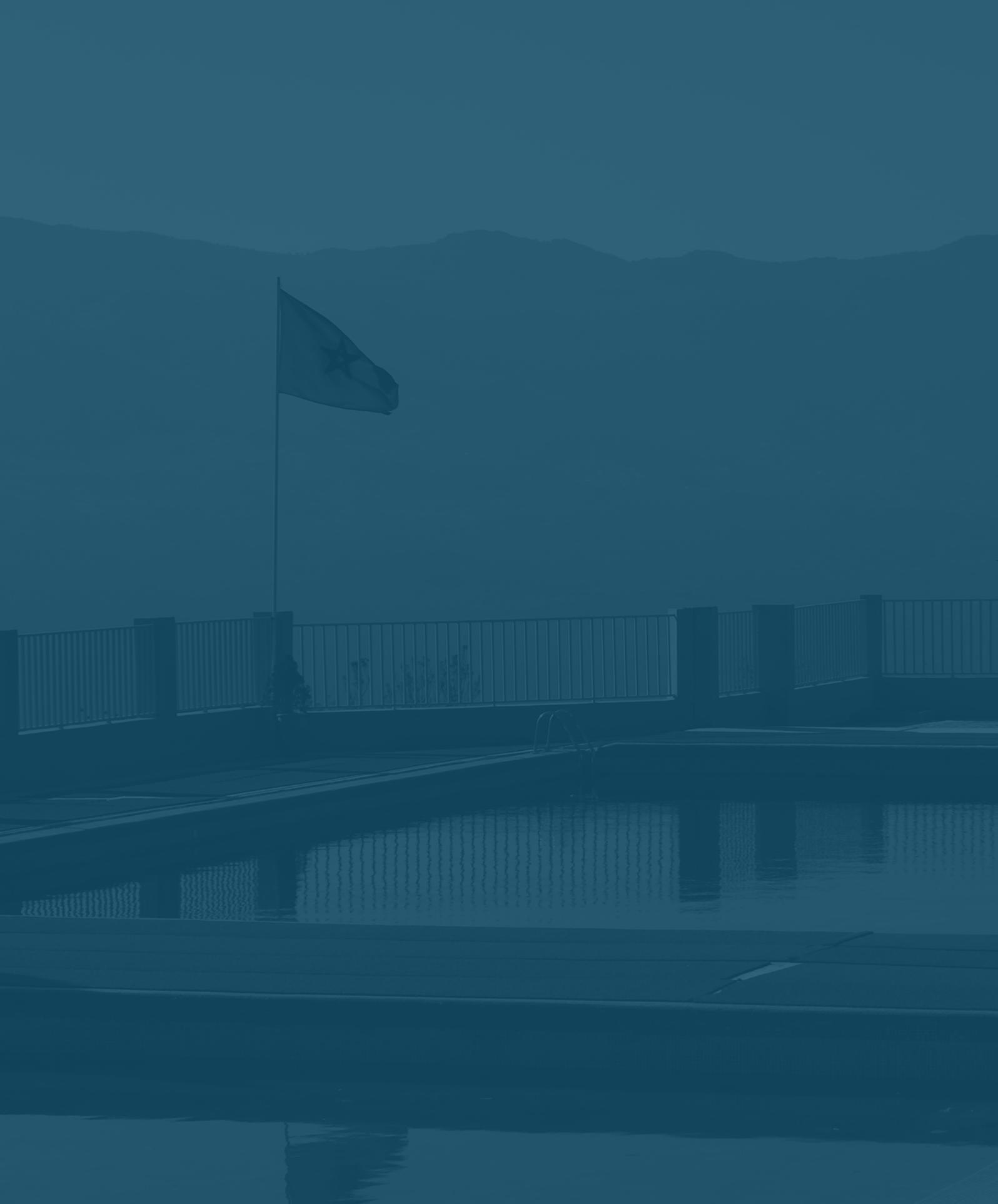
Cover, Partie A, & P. 27: M. Makdissi

Partie B, Page 34, 11: Pixabay

Pages 9, 15, 19, 22, 29, Partie B, 36 & back cover : Arnaud Du Boistesselin

Page 25 : Serge Santelli

Édité par Clima-Med, Agir pour le climat dans le sud de la Méditerranée, Mars 2022



www.climamed.eu

Project implemented by
a DAI led Consortium

